



Audit – Bureau de Paris
16 rue de Monceau

75008 Paris

T : +33 (0)1 47 27 70 43

www.bakertilly.fr

FONDATION DE L'ARMÉE DU SALUT

Fondation reconnue d'utilité publique (décret du 11 avril 2000)

Siège social : 60 rue des Frères Flavien
75976 PARIS CEDEX 20

SIRET : 431 968 601 00010

NAF : 87.90B

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31 décembre 2024

EXPERTISE - AUDIT - CONSEIL

SAS Baker Tilly STREGO exerçant sous le nom commercial de Baker Tilly est membre du réseau mondial Baker Tilly International Ltd., dont les membres sont des entités juridiques séparées et indépendantes.
Siège social : 4 rue Papiou de la Verrie – BP 70948 – 49009 Angers Cedex 01 – R.C.S Angers 063 200 885. Société inscrite à l'ordre des Experts-Comptables de la Région Pays de Loire et à la Compagnie Régionale des Commissaires aux Comptes Ouest Atlantique.



FONDATION DE L'ARMÉE DU SALUT

Fondation reconnue d'utilité publique (décret du 11 avril 2000)

Siège social : 60 rue des Frères Flavien
75976 PARIS CEDEX 20

SIRET : 431 968 601 00010

NAF : 87.90B

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2024

Aux membres de la **FONDATION DE L'ARMÉE DU SALUT**,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par le Conseil d'administration, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la **FONDATION DE L'ARMÉE DU SALUT** relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2024, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la Fondation à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le Code de commerce et par le Code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2024 à la date d'émission de notre rapport.

Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur l'absence de versement de la prime SEGUR aux contrats à durée indéterminée d'insertion (CDDI) exposées dans la note 1.2.1 « Mesures salariales – Sécur pour tous » de l'annexe des comptes annuels.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 821-53 et R. 821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Trésorier et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres de la Fondation.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la Fondation à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la Fondation ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le bureau.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre Fondation.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la Fondation à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Paris le 26 juin 2025

Le Commissaire aux Comptes
Baker Tilly STREGO

Brice ROGIR

Jean-Yves MACÉ

• Bilan de l'exercice clos le 31 décembre 2024 – Actif

Bilan Actif	Exercice 2024			Exercice 2023
	Brut	Amortissement Dépréciation	Net au	Net au
ACTIF IMMOBILISE				
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement	743 488	589 963	153 525	48 249
Concessions, licences, logiciels, droits et valeurs similaires	1 590 226	1 478 403	111 822	130 224
Autres immobilisations incorporelles	182 731	78 847	103 884	124 188
Immobilisations incorporelles en cours	293 230		293 230	161 404
Immobilisations corporelles				
Terrains	47 359 426	3 118 262	44 241 164	44 164 956
Constructions	257 652 034	126 553 007	131 099 027	132 055 899
Installations techniques, matériels et outillages industriels	14 452 505	10 082 599	4 369 906	4 076 522
Autres immobilisations corporelles	28 592 854	22 321 925	6 270 929	5 997 232
Immobilisations corporelles en cours	17 882 739		17 882 739	18 220 422
Avances et acomptes	550 576		550 576	1 143 441
Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés	3 421 100		3 421 100	2 255 731
Immobilisations financières				
Participations et créances rattachées aux participations	369 393		369 393	369 393
Autres titres immobilisés de l'activité de portefeuille	511 346		511 346	495 452
Autres titres immobilisés prêts	1 133 486		1 133 486	1 150 986
Autres immobilisations financières	3 285 391	10 000	3 275 391	3 990 258
Total I	378 020 524	164 233 006	213 787 517	214 384 357
ACTIF CIRCULANT				
Stocks et en-cours				
Stocks et en cours	62 258		62 258	43 871
Avances et acomptes versés sur commandes	380 526		380 526	463 611
Créances				
Créances usagers et comptes rattachés	10 806 156	1 418 166	9 387 990	9 195 285
Créances reçues par legs ou donations	5 918 764		5 918 764	6 410 352
Autres créances	15 118 877	44 134	15 074 743	16 400 669
Autres postes de l'actif circulant				
Valeurs mobilières de placement Instruments de trésorerie	46 818 437	114 030	46 704 407	33 653 866
Disponibilités	22 970 318		22 970 318	33 772 991
Charges constatées d'avance	1 030 070		1 030 070	881 200
Total II	103 105 405	1 576 330	101 529 075	100 821 845
Frais d'émission des emprunts				
Primes de remboursement des emprunts (IV)	-		-	
Ecarts de conversion - Actif (V)	-		-	
TOTAL GENERAL (I+II+III+IV+V)	481 125 928	165 809 336	315 316 592	315 206 201

Legs nets à réaliser :

acceptés par les organes statutairements compétents

autorisés par l'organisme de tutelle

Dons en nature restant à vendre :

I - Bilan de l'exercice clos le 31 décembre 2024 – Passif

Bilan Passif	Net au 31/12/24	Net au 31/12/23
FONDS PROPRES		
Fonds propres sans droit de reprise	105 510 088	105 510 088
Dotation statutaire	97 120 000	97 120 000
Fonds propres complémentaires	8 390 088	8 390 088
Fonds propres avec droit de reprise	200 000	200 000
Ecarts de réévaluation		
Réserves	37 167 090	36 230 464
Réserves	28 874 391	27 861 848
Dont réserves des activités sociales et médico-sociales sous gestion contrôlée	28 874 391	27 861 848
Autres réserves	8 292 699	8 368 615
Report à nouveau	687 159	587 636
Dont report à nouveau des activités sociales et médico-sociales sous gestion contrôlée	14 490 719	11 041 978
Excédent ou déficit de l'exercice	2 035 020	1 036 149
Dont excédent ou déficit des activités sociales et médico-sociales sous gestion contrôlée	1 019 337	2 952 594
Situation nette (sous-total)	141 529 318	143 564 337
Subventions d'investissement	20 941 115	22 044 511
Provisions réglementées	7 115 986	6 917 027
Total I	169 586 419	172 525 876
FONDS REPORTES ET DEDIES		
Fonds reportés liés aux legs ou donations	9 147 936	8 103 129
Fonds dédiés sur subventions de fonctionnement	19 267 076	16 370 047
Fonds dédiés à l'investissement	14 324 088	12 460 009
Total II	42 739 100	36 933 185
PROVISIONS		
Provisions pour risques	1 750 110	1 409 861
Provisions pour charges	1 441 859	1 508 204
Total III	3 191 970	2 918 065
DETTES		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (2)	58 979 727	60 563 615
Emprunts et dettes financières diverses	1 745 284	1 712 493
Avances et commandes reçues sur commandes en cours	464 591	178 560
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	11 879 919	11 412 908
Dettes des legs ou donations	233 807	398 777
Dettes fiscales et sociales	20 535 070	20 665 172
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	1 154 242	1 495 943
Autres dettes	2 669 645	3 445 522
Produits constatés d'avance	2 136 818	2 956 085
Total IV (1)	99 799 103	102 829 075
Ecarts de conversion passif (V)		
TOTAL GENERAL (I+II+III+IV+V)	315 316 592	315 206 201
(1) Dont à plus d'un an (a)	55 113 011	56 781 698
Dont à moins d'un an (a)	44 660 346	45 868 880
(2) Dont concours bancaires et soldes créditeurs de banque	0	0
(3) Dont emprunts participatifs		
(a) A l'exception des avances et acomptes reçus sur commandes en cours		

II - Compte de résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2024

PRODUITS D'EXPLOITATION	Exercice du 01/01 au 31/12/2024	Exercice du 01/01 au 31/12/2023
Cotisations		
Ventes de biens et de services	16 346 186	15 162 039
Ventes de biens	1 178 533	976 911
<i>Dont ventes de biens relatives aux activités sociales et médico-sociales</i>		
Ventes de prestations de services	15 167 653	14 185 128
Autres produits		
Produits stockée et destockage de production		
Production immobilisée	0	113 153
Produits de tiers financeurs	218 890 243	212 421 237
Concours publics et subventions d'exploitation	199 192 655	193 132 463
<i>Dont contributions financières des autorités de tarification relatives aux activités sociales et médico-sociales</i>	<i>138 420 535</i>	<i>132 070 642</i>
<i>Dont subventions d'exploitation et participations</i>	<i>60 772 120</i>	<i>61 061 821</i>
Versements des fondateurs ou consommations de la dotation consommable		
Ressources liées à la générosité du public	19 355 518	17 599 425
Dons manuels	9 264 551	9 264 112
Mécénats	1 263 510	307 643
Legs, donations et assurances-vie	8 827 456	8 027 671
Contributions financières	342 070	1 689 350
Reprises sur amort., dépréciations, provisions et transferts de charges	2 355 586	1 421 761
Utilisation des fonds dédiés	5 561 676	4 025 150
Autres produits	1 117 454	1 458 704
Total I	244 271 144	234 602 045
CHARGES D'EXPLOITATION		
Achats de marchandises	161 870	31 087
Variation des stocks	-16 776	-6 941
Achats de matières premières et Autres approvisionnements	427 471	260 509
Variation des stocks	-794	-7 035
Autres achats et charges externes	84 961 185	87 972 907
Aides financières	3 289 025	3 367 034
Impôts, taxes sur rémunérations	11 178 730	10 492 920
Autres impôts et taxes	1 058 957	977 197
Salaires et traitements	85 817 531	81 575 250
Charges sociales	34 967 404	31 493 900
Dotations aux amortissements et aux dépréciations	11 655 601	10 912 888
Dotations aux provisions	2 008 096	1 796 873
Reports en fonds dédiés	10 257 982	5 986 475
Autres charges	4 875 021	3 212 783
Autres charges de gestion courante		
Total II	250 641 304	238 065 844
1. RESULTAT D'EXPLOITATION (I-II)	-6 370 160	-3 463 800

	Exercice du 01/01 au 31/12/2024	Exercice du 01/01 au 31/12/2023
PRODUITS FINANCIERS		
De participation	368 000	368 000
Revenus des placements, intérêts et produits assimilés		
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé	716	60 230
Autres intérêts et produits assimilés	1 831 818	1 858 343
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges	193 196	319 932
Différences positives de change	4	936
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement	423 505	2 749 429
Total III	2 817 239	5 356 869
CHARGES FINANCIERES		
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions	114 030	193 196
Intérêts et charges assimilées	1 630 941	1 369 994
Différences négatives de change		12
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement	2 781	8 293
Total IV	1 747 752	1 571 494
2. RESULTAT FINANCIER (III-IV)	1 069 487	3 785 375
3. RESULTAT COURANT avant impôts (I-II+III-IV)	-5 300 673	321 575
PRODUITS EXCEPTIONNELS		
Sur opérations de gestion	194 937	18 150
Sur opérations en capital	3 867 201	1 526 949
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges	274 083	161 323
Total V	4 336 220	1 706 422
CHARGES EXCEPTIONNELLES		
Sur opérations de gestion	178 946	99 819
Sur opérations en capital	352 222	188 009
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions	539 399	719 546
Total VI	1 070 567	1 007 375
4. RESULTAT EXCEPTIONNEL (V-VI)	3 265 654	699 048
Impôts sur les bénéfices (VIII)	0	8 622
Total des produits (I+III+V+IX)	251 424 604	241 665 338
Total des charges (II+IV+VI+VII+VIII+X)	253 459 623	240 653 335
EXCEDENT OU DEFICIT	-2 035 020	1 012 001
<i>Résultat de l'exercice des activités "Propres"</i>	<i>1 346 729</i>	<i>4 057 548</i>
<i>Résultat de l'exercice des activités "Agréées"</i>	<i>-1 019 337</i>	<i>-2 952 594</i>
<i>Résultat de l'exercice des activités "Tiers"</i>	<i>-2 362 412</i>	<i>-68 805</i>
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		
Dons en nature	5 712 620	7 297 621
Prestations en nature	643 021	228 054
Bénévolat	1 542 625	1 507 597
TOTAL	7 898 266	9 033 272
CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		
Secours en nature	5 434 932	4 103 747
Mises à disposition gratuite de biens	277 689	3 193 874
Prestations en nature	643 021	228 054
Personnel bénévole	1 542 625	1 507 597
TOTAL	7 898 266	9 033 272

III - Annexe aux comptes annuels de l'exercice clos 31 décembre 2024

Présentation de la Fondation

L'Armée du Salut naît en pleine révolution industrielle à la fin du XIXème siècle. Elle est fondée, en 1878, par le pasteur anglais William Booth, choqué par le spectacle des foules ouvrières qui s'entassaient dans les quartiers pauvres de l'Est londonien.

Aujourd'hui, l'Armée du Salut est une structure internationale implantée dans plus de 130 pays et rassemble 2,5 millions de salutistes à travers le monde. Elle intervient partout où la nécessité l'exige et où son aide est acceptée. Le Quartier Général International, basé à Londres, est placé sous l'autorité d'un Général qui coordonne l'action au niveau mondial et fixe les grandes orientations. Chaque territoire possède un Quartier Général National. En France, le chef de territoire est le Colonel Jacques Donzé.

La Fondation de l'Armée du Salut est constituée le 11 avril 2000, et devient un organisme reconnu d'utilité publique. Elle tire son origine de l'AOFBAS (Association des Œuvres Françaises de Bienfaisance de l'Armée du Salut) également reconnue d'utilité publique en 1931.

La Fondation de l'Armée du Salut met son engagement et sa compétence au service, de tous ceux qui souffrent, de personnes fragilisées par des accidents de la vie, des dépendances ou des précarités de tous types.

La mission sociale de la Fondation de l'Armée du Salut est globale, et s'articule autour de :

- L'urgence sociale qui consiste à lutter contre l'exclusion et promouvoir l'insertion ;
- L'insertion des plus démunis en milieu ordinaire de vie, par l'éducation, la formation, la culture, le logement et le travail ;
- L'accueil et l'écoute des personnes en situation de détresse ainsi que la distribution de secours et d'aide alimentaire ;
- L'accueil, l'hébergement, l'accompagnement des enfants et des personnes âgées et handicapées ;
- La gestion d'établissements et de services sociaux et médico-sociaux, de centre de vacances et de loisirs.

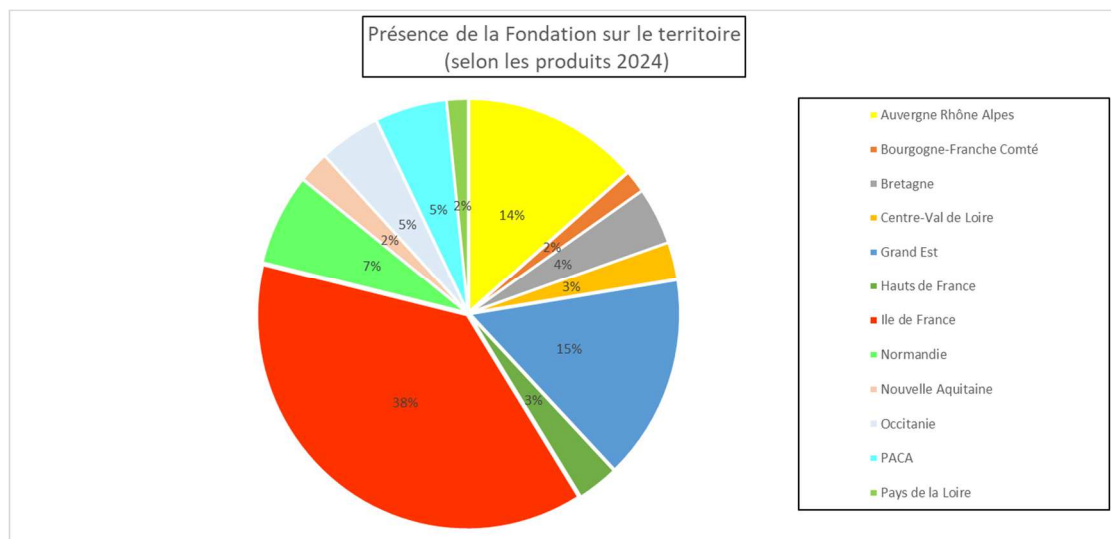
A ce titre, le soutien de la Fondation, par l'intermédiaire de subventions de quelle que nature que ce soit, à ces établissements et services, dont certains peuvent être sous financement public et gestion contrôlée, fait partie intégrante de ses missions sociales, afin d'améliorer la qualité de la prise en charge des personnes accueillies.

Toutes les actions mises en œuvre en support, et pour permettre la réalisation de ces missions sociales, sont ainsi intégrées dans le périmètre des missions sociales de la Fondation.

Les principales zones d'implantation géographiques de la Fondation sur l'Hexagone sont :

Montants en milliers d'euros	2024		2023	
Auvergne Rhône Alpes	37 789	14%	37 203	13%
Bourgogne-Franche Comté	4 728	2%	4 646	2%
Bretagne	12 060	4%	11 827	4%
Centre-Val de Loire	7 837	3%	7 519	3%
Grand Est	43 066	15%	41 176	15%
Hauts de France	8 816	3%	8 131	3%
Ile de France	104 886	38%	99 589	36%
Normandie	19 352	7%	16 645	6%
Nouvelle Aquitaine	6 614	2%	6 628	2%
occitanie	13 086	5%	12 383	4%
PACA	15 321	6%	13 317	5%
Pays de la Loire	4 554	2%	4 099	1%
Total des produits *	278 107		263 162	

**comptes interco inclus*



Ces produits concernent les produits de gestion avant neutralisation des écritures intra-groupe (frais de siège, locations internes, personnel mis à disposition...) ainsi que le montant des produits legs, donations et assurances-vie bruts

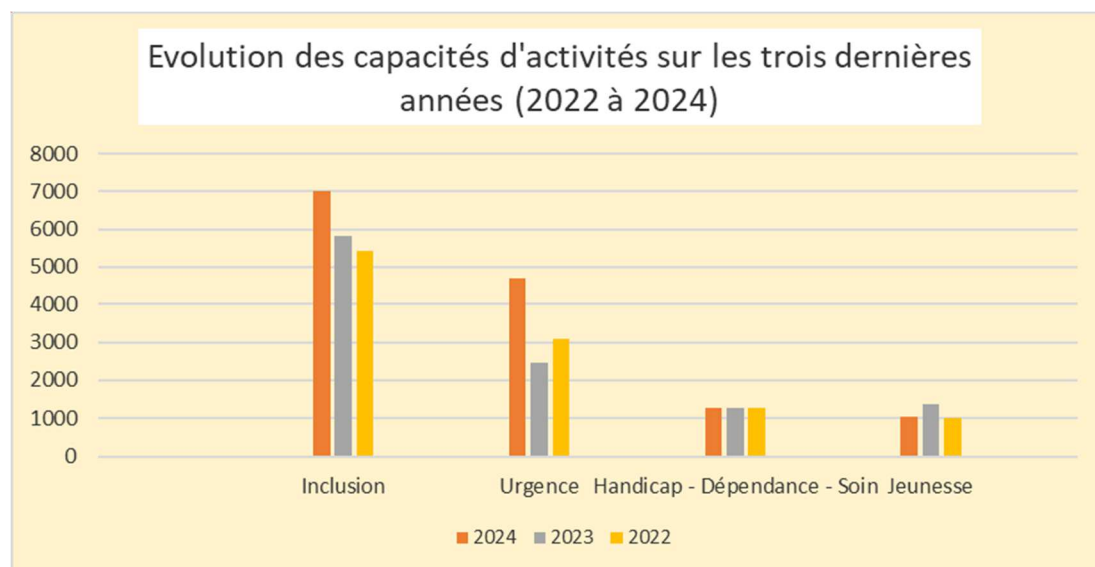
Capacité d'accueil

Celles-ci correspondent aux capacités autorisées par les autorités de contrôles et de tarification.

Capacité d'accueil (en nombre de personnes)	2024	2023	2022
Secteur Inclusion	11 713	8 279	8 498
Accueil de jour, crèche, distribution alimentaire	2080	2080	519
Soin	207	160	167
CHRS et autres hébergements pérennes	4633	2719	3631
CADA, CPH, Dispositifs d'accueil de migrants	2855	2122	2284
Résidence sociale et pension de famille	1150	782	1083
Atelier d'insertion	273	153	377
Autres mesures d'accompagnement	515	263	437
Secteur Handicap - Dépendance - Soins	1 277	1 277	1 281
EHPAD	801	801	801
Etablissement médico-social pour personnes handicapées	113	113	113
FAM	220	220	220
Maison d'accueil spécialisée	49	49	49
SMR	24	24	28
Accueil de jour et hébergement temporaire	70	70	70
Secteur Jeunesse	1 042	1 358	1 009
Maison d'enfants à caractère social	88	88	88
Foyer d'action éducative	89	89	92
ITEP	110	108	108
Centre maternel	77	77	77
Autres dispositifs : Accueil de jour - MNA - autres	678	996	644
Total	14 032	10 914	10 788

L'année 2024 se caractérise par une augmentation de 3 118 places de la capacité d'accueil (en nombre de places) qui s'élève désormais à un total de 14 032 places v/s une capacité d'accueil de 10 914 places au titre de l'exercice 2023. Cette augmentation est principalement imputable aux activités inclusion et urgence et notamment à l'ouverture de places en accueil de jour et des ouvertures d'épiceries sociales.

Evolution des capacités d'accueil par secteurs d'activité (Hors Entreprises d'Insertion)



Périmètre des comptes annuels

Le périmètre des comptes annuels s'articule autour :

- La Fondation de l'Armée du Salut (le siège), organisme gestionnaire et,
- 54 établissements et services répartis sur la France en 3 secteurs d'activités :

Secteur Inclusion

- Belfort : centre d'hébergement et de réinsertion sociale - CHRS -Entreprise d'Insertion
- Chambon-sur-Lignon « Les ACI du Chambon » : chantiers d'insertion - ACI -
- Dunkerque « Au Cœur de l'Espoir » : centre d'accueil de jour - CAJ -
- Le Havre « Le Phare » : centre d'hébergement et de réinsertion sociale - CHRS -
- Lille « Les Moulins de l'Espoir » : centre d'hébergement et de réinsertion sociale - CHRS -
- Louviers « Résidence Henri Durand » : centre d'hébergement et de réinsertion sociale - CHRS -
- Lyon « La Cité de Lyon » : centre d'hébergement et de réinsertion sociale - CHRS – Entreprise d'Insertion
- Marseille « Résidence William Booth » : centre d'hébergement et de réinsertion sociale - CHRS -
- Mazamet « Résidence Foch » : centre d'hébergement et de réinsertion sociale - CHRS -
- Metz « Le Passage » et « l'Escale » : centre d'hébergement et de réinsertion sociale - CHRS –
- Montpellier « Pension de famille Samuel et Marthe Mollet »
- Monnetier-Mornex « Les Hutins » : pension de famille
- Mulhouse « Le Bon Foyer » : centre d'hébergement et de réinsertion sociale - CHRS -
- Neuilly « L'Amirale Major Georgette Gogibus » : centre d'hébergement et de réinsertion sociale - CHRS
- Nîmes « Les Glycines » : centre d'hébergement et de réinsertion sociale - CHRS –
- Orléans « La Halte » : centre d'hébergement et de réinsertion sociale - CHRS –
- Paris « Résidence Catherine Booth » : centre d'hébergement et de réinsertion sociale - CHRS -
- Paris « Centre Espoir » : centre d'hébergement et de réinsertion sociale - CHRS -
- Paris « Léon Jouhaux » : centre d'hébergement d'urgence - CHU -
- Paris « Maison du Partage » : espace solidarité insertion - ESI -
- Paris « Mouzaïa » : centre d'hébergement d'urgence - CHU -
- Paris « Palais du Peuple » : centre d'hébergement et de réinsertion sociale - CHRS -
- Paris « Palais de la Femme » : résidence sociale
- Paris « Résidence Albin Peyron » : hôtel social
- Paris « Saint Martin » : espace solidarité insertion - ESI -
- Reims « Nouvel Horizon » : centre d'hébergement et de réinsertion sociale - CHRS -
- Maromme « Résidence Charles Péan » : centre d'hébergement et de réinsertion sociale - CHRS -
- Saint-Germain-en-Laye « La maison Verte » : centre d'hébergement et de réinsertion sociale - CHRS -
- Ris-Orangis « L'Oasis » : centre d'accueil pour demandeurs d'asile - CADA -

- Thiais : résidence sociale

Secteur Enfance – Jeunesse

- Charleville Mézières : Dispositif Mineurs non accompagnés
- Chamborigaud « Chausse » : centre de rencontres et de vacances
- Lyon « Arche de Noé » : centre de loisirs sans hébergement - CLSH -
- Mulhouse « Foyer Marie Pascale Péan » : foyer d'action éducative - FAE -
- Paris « Résidence maternelle Les Lilas » : centre maternel
- Pleugueneuc « Les Crêts Péclets » : lieu de vie
- Saint-Malo « Les Enfants de Rochebonne » : maison d'enfants à caractère social - MECS -
- Strasbourg « Dispositif jeunesse France et Raymond Delcourt » : foyer d'action éducative - FAE -

Secteur Handicap – Dépendance – Soin

- Artenay « Le Château d'Auvilliers » : établissement et service d'aide par le travail - ESAT –
- Bormes-les-Mimosas « Résidence Olive et Germain Braquehais » : établissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes - EHPAD –
- Chantilly « L'Arc en ciel » : établissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes - EHPAD
- La Mothe Saint-Héray « Notre Maison » : établissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes - EHPAD –
- Marseille « Résidence Georges Flandre » : foyer d'accueil médicalisé - FAM –
- Monnetier-Mornex « Résidence Leirens » : foyer d'accueil médicalisé - FAM –
- Montfermeil « Le Grand Saule » : maison d'accueil spécialisé - MAS –
- Montpellier « Institut Nazareth » : institut thérapeutique éducatif et pédagogique - ITEP –
- Nantes « Maison de retraite Protestante » : établissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes - EHPAD –
- Nîmes « Villa Blanche Peyron » : institut thérapeutique éducatif et pédagogique - ITEP –
- Saint-Etienne « La Sarrazinière » : établissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes - EHPAD
- Saint-Georges-les-Bains « Le Château » : centre de soins de suite et de réadaptation - SSR –
- Saint-Malo « Résidence Boris Antonoff » : établissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes - EHPAD
- Strasbourg « Résidence Laury Munch » : établissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes - EHPAD - et foyer d'accueil médicalisé - FAM
- Tonneins « Le Soleil d'Automne » : établissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes - EHPAD
- Waldighoffen « Résidence Heimelig » : établissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes - EHPAD

Le périmètre des comptes annuels intègre 54 établissements secondaires, soit deux établissements de plus qu'en 2023, représentant 206 établissements (dossiers budgétaires), répartis sur l'ensemble de la France métropolitaine :

- Secteur Inclusion : 30 établissements,
- Secteur Enfance - Jeunesse : 8 établissements,
- Secteur Handicap – Dépendance - Soin : 16 établissements

Effectifs au 31 décembre 2024

Au 31 décembre 2024, la Fondation compte parmi ses effectifs 3014 salariés (hors contrats de remplacement et contrats d'insertion) contre 2832 en 2023, soit 2815 ETP (Equivalent Temps Plein) contre 2631 en 2023.

Faits Majeurs de l'exercice

1-1-Modification du périmètre de la Fondation intervenues au cours de l'exercice

Le périmètre de la Fondation compte deux établissements de plus depuis le 1^{er} janvier 2024 : en effet les activités de l'entreprise d'insertion à Lyon (Le Grand Barnum) ainsi que les mineurs non accompagnés à Charleville Mezières font l'objet d'établissement bien distinct. Jusqu'au 31.12.2023 ceux-ci étaient rattachés aux dossiers respectifs du CHRS Lyon Cité et celui de Reims Le nouvel Horizon.

1-2-Faits majeurs ayant un impact significatif sur les comptes de l'exercice

1.2.1- Mesures salariales – Ségur pour tous

À la suite de la parution de l'arrêté du 25 juin 2024 officialisant l'application du Ségur pour tous avec un effet rétroactif au 01.01.2024 aux salariés du secteur associatif sanitaire, social et médico-social jusque-là exclu du dispositif, la Fondation a pris la décision de verser le Ségur instauré par le décret 2021-88 à l'ensemble de ses salariés, qu'ils soient en CDD ou en CDI.

Cette mesure représente un coût total de 2,9 millions d'euros et le financement de la prime Ségur a été largement assuré par l'État, via les DDETS et la DRIHL, qui ont couvert la globalité de cette prime pour les dispositifs que ces autorités de tarification financent. Les Conseils Départementaux (CD) ont apporté un financement partiel pour le Ségur des oubliés. Les Agences Régionales de Santé (ARS), moins concernées dans le financement du Ségur pour tous, ont fourni peu ou pas de financement pour ce reliquat.

Concernant les salariés du siège intégrés dans le périmètre des « frais de siège » (postes approuvés lors de la dernière négociation des frais de siège en 2016), la DRIHL prévoit un financement via :

- Un ajustement du taux de frais de siège pour absorber le coût marginal de la prime avec rétroactivité sur 2024
- Une quote-part financée par l'augmentation des frais de siège collectés, due au versement du Ségur pour tous au sein des établissements.

Pour les autres salariés du siège qui ne relèvent pas du périmètre des frais de siège, le financement a été assuré directement sur les fonds propres de la Fondation.

La décision de la Fondation de verser le Ségur à tous ses salariés permanents reflète un engagement fort en faveur de l'équité et de la reconnaissance du travail accompli. Bien que l'essentiel du financement soit assuré par l'État et les partenaires institutionnels, certains ajustements et efforts internes, notamment sur les fonds propres, ont été nécessaires pour assurer la mise en œuvre intégrale de cette mesure.

En revanche, la Fondation de l'Armée du Salut n'a pas versé la prime SEGUR aux contrats à durée indéterminée d'insertion (CDDI). Ces derniers engagés dans le cadre de dispositifs d'insertion par l'activité économique (*IAE), ne relèvent pas des effectifs pérennes du secteur médico-social mais occupent des postes à visée socio professionnelle et temporaire. Ces postes sont conçus comme des supports d'insertion professionnelles et non comme des emplois permanents. Leur financement relève d'une grande partie de l'IAE (via des aides aux postes) et non des dotations ou subventions. A noter que le versement de cette prime est conditionné à la conclusion d'un accord de financement avec l'autorité de tarification et que celui-ci n'est pas intervenu.

1.2.2- Reprise de résultats antérieurs

Le montant des reprises de résultats sur les activités tiers a été très significatif en 2024, contrairement aux années précédentes. Ces reprises affectent principalement le résultat comptable 2024 des activités « tiers » et expliquent en grande partie la variation du résultat de gestion qui passe de -69 k€ à -2962 k€ (cf tableau de la note 7).

1.2.3- Livraisons des chantiers de construction en 2024

- Réhabilitation des espaces communs à Chantilly
- Ouverture de l'épicerie sociale de Belfort
- Réhabilitation salle de pause et bureaux Palais de la Femme
- Réhabilitation de la MECS à Saint Malo
- Aménagement des espaces de distribution alimentaire à Serpollet
- Aménagement espace d'accueil à la Maison du Partage
- Ouverture dispositif Grands marginaux au Palais du Peuple
- Ouverture ACI recyclerie à Mulhouse
- Ouverture espace accueil Précaire La Bonne Adresse à Marseille

Principes, règles et méthodes comptables

Note 1 : Principes comptables retenus par la Fondation

Les conventions générales comptables pour l'élaboration et la présentation des comptes annuels de l'exercice 2024 ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de bases :

- Continuité de l'exploitation,
- Permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- Indépendance des exercices.

Les comptes annuels ont été arrêtés conformément au plan comptable général, règlement 2014-03 et suivants de l'Autorité des Normes Comptables en tenant compte des dispositions réglementaires suivantes :

- Du règlement ANC n°2018-06 relatif aux personnes morales de droit privé à but non lucratif tenus d'établir des comptes annuels ;
- Du règlement ANC n° 2019-04 relatif aux organismes gérants des établissements sociaux et médico-sociaux ;
- De la nomenclature des comptes prévue dans l'instruction M22 et publiée dans l'arrêté du 27 décembre 2024 relatif au plan comptable applicable aux établissements et services privés sociaux et médico-sociaux relevant du I de l'article L. 312-1 du code de l'action sociale et des familles, dit M22bis.

Note 2 : Changement de méthode comptable et de présentation

Il n'y a pas eu de changement de méthode de comptabilisation au cours de l'exercice 2024.

Note 3 : Changement de méthode d'estimation

Aucun changement de méthode d'estimation n'est intervenu au cours de l'exercice.

Note 4 : Événements postérieurs à la clôture

Aucun événement significatif postérieur à la clôture n'est à relever.

Note 5 : Continuité d'exploitation

Les états financiers de la Fondation ont été préparés sur la base de la continuité des activités des établissements

Note 6 : Dérogations aux principes comptables

Par dérogations aux règles comptables, des provisions pour indemnités de départ en retraite ont été inscrites partiellement et par exception, dans les comptes de nos établissements et services médicaux sociaux conformément à l'art. R314-45 du CASF à hauteur de 948K€.

Note 7 : Détermination du résultat – Résultat effectif

Le résultat comptable de l'association est déterminé par différence entre les produits et les charges.

Le résultat comptable comprend :

- Le résultat définitivement acquis des activités en propre,
- Des résultats sous contrôle du tiers financeur.

Les établissements, y compris le siège, sont sous contrôle des A.R.S. ou des CD qui se prononcent sur l'opposabilité des dépenses et des ressources en application de l'article R.314-52 du C.A.S.F. En ce sens, deux niveaux de résultats apparaissent :

- Le résultat comptable : C'est ce résultat, qui une fois consolidé, est certifié par les Commissaires aux comptes et approuvé par l'Assemblée Générale.
- Le résultat effectif : Correspond au résultat comptable auquel on ajoute les résultats antérieurs conformément aux décisions tarifaires (c'est-à-dire pour l'exercice 2024 en général celui de l'année 2022).

Le règlement ANC 2019-04 introduit une nouvelle notion de résultat effectif, qui correspond au résultat comptable de l'exercice de l'entité gestionnaire, corrigé des reprises de résultats des années antérieures.

Le résultat de la Fondation résulte de la compensation entre les excédents de certains établissements ou services avec les déficits de certains établissements ou services. Compte tenu des modalités de financement utilisées et de l'indépendance de chaque établissement ou service, ces compensations ne peuvent exister de fait.

La distinction du résultat entre les budgets sous contrôle de la tarification et les budgets en gestion des fonds propres se répartit comme suit :

GESTION CONTROLEE						
ETABLISSEMENTS DE LA FONDATION	Résultat comptable Fondation	Traitement comptable versus Fondation	Résultat Comptable Etablissement	Résultats antérieurs à affecter	Dépenses inopposables	Résultat Administratif
Fondation	-	-	-	-	-	-
PARIS - SIEGE	-					-
PARIS CAMPS NATIONAUX	-					-
STRABOURG POLYGONE	-					-
VILLEPARISIS - DOMAINE DE MORFONDE	-					-
Secteur Inclusion	290 325	-	290 325	86 925	56 855	434 104
BELFORT - L'AS DE CAREAU	32 131		32 131			32 131
LE HAVRE - LE PHARE	- 10 917		- 10 917	7 736	52 685	49 504
LILLE - LES MOULINS DE L'ESPOIR	468		468	- 49 169	- 11 916	- 60 617
LOUVIERS - RES.HENRI DURAND	62 018		62 018	56 733	- 2 065	116 686
LYON - LA CITE	- 14 784		- 14 784	-	- 12 836	- 27 620
MAROMME - RES.CHARLES PEAN	84 660		84 660	- 71 503	7 739	20 896
MARSEILLE - RES.WILLIAM BOOTH	- 14 380		- 14 380	-	- 12 445	- 26 826
MAZAMET - RES.FOCH	- 104 080		- 104 080	62 495	-	41 585
METZ - LE PASSAGE ET L'ESCALE	- 15 704		- 15 704	- 50 259	- 37 635	- 103 598
MULHOUSE - LE BON FOYER	61 588		61 588	-	- 10 247	51 342
NEUILLY - BATEAU L'AMIRALE MAJOR G.GOGIBUS	- 94 999		- 94 999	30 000	13 415	- 51 584
NIMES - LES GLYCINES	- 42 401		- 42 401	-	- 18 520	- 60 921
ORLEANS - LA HALTE	- 796		- 796			- 796
PARIS - RES.CATHERINE BOOTH	- 154 223		- 154 223	- 88 881	29 168	- 213 937
PARIS - PALAIS DU PEUPLE	- 84 633		- 84 633	60 000	10 446	- 14 187
PARIS - RES.ALBIN PEYRON	- 82 211		- 82 211	-	2 236	- 79 975
PARIS - PALAIS DE LA FEMME	151 144		151 144	- 235 581	6 451	- 77 986
PARIS - CITE DE REFUGE-CENTRE ESPOIR	31 078		31 078	30 000	5 138	66 216
REIMS - LE NOUVEL HORIZON	397 291		397 291	335 354	23 488	756 133
RIS ORANGIS - L'OASIS	28 740		28 740	-	- 3 751	24 990
SAINT GERMAIN - LA MAISON VERTE	60 336		60 336	-	15 503	75 839
			-			
Secteur HDS	- 1 241 754	-	- 1 241 754	- 121 188	394 385	- 968 557
ARTENAY - CHÂTEAU D'AUVILLIERS	- 195 058		- 195 058	- 13 430	56 119	- 152 370
BORMES LES MIMOSAS - RES.BRAQUEHAIS	- 406 446		- 406 446	-	45 224	- 361 222
CHANTILLY - RES.ARC EN CIEL	- 48 449		- 48 449	-	24 059	- 24 391
LA MOTHE SAINT HERAY - RES.NOTRE MAISON	- 22 540		- 22 540	-	214 848	192 307
MARSEILLE - RES.GEORGES FLANDRE	29 042		29 042	- 22 724	- 123 246	- 116 929
MONNETIER - RES.LEIRENS	- 240 386		- 240 386	-	61 357	- 179 029
MONTFERMEIL - LE GRAND SAULE	- 369 787		- 369 787	-	19 568	- 350 219
MONTPELLIER - INSTITUT NAZARETH	86 770		86 770	- 61 641	64 507	89 635
NANTES - MAISON DE RETRAITE PROTESTANTE	- 306 902		- 306 902	- 16 260	34 450	- 288 712
NIMES - VILLA BLANCHE PEYRON	161 960		161 960	-	9 152	152 809
ST MALO - RES.BORIS ANTONOFF	- 207 274		- 207 274	-	25 516	- 232 790
ST ETIENNE - LA SARRAZINIÈRE	238 480		238 480	-	14 427	252 907
ST GEORGES LES BAINS - LE CHÂTEAU	166 875		166 875	-	-	166 875
STRASBOURG - RES.LAURY MUNCH	- 155 114		- 155 114	50 000	10 448	- 94 665
TONNEINS - LE SOLEIL D AUTOMNE	- 228 452		- 228 452	-	230	- 228 683
WALDIGHOFFEN - RES.HEIMELIG	255 530		255 530	- 57 133	7 522	205 919
						-
Secteur Jeunesse	- 67 908	-	- 67 908	88 394	- 90 300	- 69 814
CHARLEVILLE MNA	- 11 648		- 11 648	70 702	-	59 055
MULHOUSE - MARIE PASCALE PEAN	291 898		291 898	60 000	4 743	356 641
PARIS - RES.MATERNELLE LES LILAS	56 383		56 383	- 137 096	- 5 752	- 86 464
PLEUGUENEUC - LES CRETS PECLETS	- 100 994		- 100 994	-	5 272	- 106 265
SAINT MALO - LES ENFANTS DE ROCHEBONNE	- 235 194		- 235 194	94 787	- 94 787	- 235 194
STRASBOURG - FOYER DU JEUNE HOMME	- 68 355		- 68 355	-	10 768	- 57 586
						-
TOTAL DISPOSITIFS TARIFES	- 1 019 337	-	- 1 019 337	54 131	360 939	- 604 267

GESTION CONTROLEE					
ETABLISSEMENTS DE LA FONDATION	Résultat comptable Fondation	Traitement comptable versus Fondation	Reprise de résultats antérieurs	Dépenses inopposables	Résultat administratif Etablissement
Fondation	56 223	-	-	-	56 223
PARIS - SIEGE	56 223				56 223
PARIS CAMPS NATIONAUX	-				-
STRABOURG POLYGONE	-				-
VILLEPARISIS - DOMAINE DE MORFONDE	-				-
Secteur Inclusion	- 2 459 394	-	2 108 103	-	- 351 292
BELFORT - L'AS DE CAREAU	- 254 076				- 254 076
CHAMBON SUR LIGNON - PAUSE CAFE	0				0
CHARLEVILLE MEZIERES - MNA	- 13 375		72 774		59 400
DUNKERQUE - AU COEUR DE L'ESPOIR	1 199		24 132		25 331
LE HAVRE - LE PHARE	29 149				29 149
LILLE - LES MOULINS DE L'ESPOIR	19 635				19 635
LOUVIERS - RES.HENRI DURAND	- 28 360				- 28 360
LYON - LA CITE	- 262 119		1 401 671		1 139 552
MAROMME - RES.CHARLES PEAN	5 306				5 306
MARSEILLE - RES.WILLIAM BOOTH	77 277				77 277
MAZAMET - RES.FOCH	- 60 160				- 60 160
METZ - LE PASSAGE ET L'ESCALE	- 40 544				- 40 544
MONNETIER - LES HUTINS	38 469				38 469
MONTPELLIER - SAMUEL ET MARTHE MOLLET	- 35 369				- 35 369
MULHOUSE - LE BON FOYER	- 391 025		100 700		- 290 326
NEUILLY - BATEAU L'AMIRALE MAJOR G.GOGIBUS	-				-
NIMES - LES GLYCINES	- 27 265				- 27 265
ORLEANS - LA HALTE	85 838				85 838
PARIS - RES.CATHERINE BOOTH	- 183 396				- 183 396
PARIS - PALAIS DU PEUPLE	- 255 926				- 255 926
PARIS - RES.ALBIN PEYRON	- 93 221		82 366		- 10 855
PARIS - ESI SAINT MARTIN	-				-
PARIS - MAISON DU PARTAGE	96 822				96 822
PARIS - PALAIS DE LA FEMME	- 721 160		120 734		- 841 894
PARIS - CITE DE REFUGE-CENTRE ESPOIR	- 36 377		24 865		- 11 512
PARIS - MOUZAIA	- 181 139		321 613		140 474
PARIS - LEON JOUHAUX	- 54 521		200 716		146 195
REIMS - LE NOUVEL HORIZON	- 141 143				- 141 143
RIS ORANGIS - L'OASIS	-				-
SAINT GERMAIN - LA MAISON VERTE	20 319				20 319
THIAIS RESIDENCE SOCIALE	- 54 233				- 54 233
Secteur HDS	40 760	-	-	-	40 760
ARTENAY - CHÂTEAU D'AUVILLIERS	38 759				38 759
BORMES LES MIMOSAS - RES.BRAQUEHAIS	-				-
CHANTILLY - RES.ARC EN CIEL	2 002				2 002
LA MOTHE SAINT HERAY - RES.NOTRE MAISON	-				-
MARSEILLE - RES.GEORGES FLANDRE	-				-
MONNETIER - RES.LEIRENS	-				-
MONTFERMEIL - LE GRAND SAULE	-				-
MONTPELLIER - INSTITUT NAZARETH	-				-
NANTES - MAISON DE RETRAITE PROTESTANTE	-				-
NIMES - VILLA BLANCHE PEYRON	-				-
ST MALO - RES.BORIS ANTONOFF	-				-
ST ETIENNE - LA SARRAZINIÈRE	-				-
ST GEORGES LES BAINS - LE CHÂTEAU	-				-
STRASBOURG - RES.LAURY MUNCH	-				-
TONNEINS - LE SOLEIL D AUTOMNE	-				-
WALDIGHOFFEN - RES.HEIMELIG	-				-
Secteur Jeunesse	0	-	-	-	0
CHAUSSE- CENTRE DE RENCONTRES	-				-
LYON - ARCHE DE NOE	0				0
MULHOUSE - MARIE PASCALE PEAN	-				-
PARIS - RES.MATERNELLE LES LILAS	-				-
PLEUGUENEUC - LES CRETS PECLETS	-				-
SAINT MALO - LES ENFANTS DE ROCHEBONNE	-				-
STRASBOURG - FOYER DU JEUNE HOMME	-				-
TOTAL DISPOSITIFS CONVENTIONNES	- 2 362 411	-	2 108 103	-	- 254 309

GESTION PROPRE ETABLISSEMENTS DE LA FONDATION	Résultat comptable Fondation	Traitement comptable interne Fondation	Résultat Comptable Etablissement
Fondation	2 638 634	-	2 638 634
PARIS LE SIEGE	2 673 154		2 673 154
PARIS CAMPS NATIONAUX	0		0
STRABOURG POLYGONE	34 519		34 519
Secteur Inclusion	- 922 026	-	- 922 026
BELFORT - L'AS DE CARREAU	226 150		226 150
CHAMBON - PAUSE CAFE	-		-
DUNKERQUE - AU COEUR DE L'ESPOIR	-		-
LE HAVRE - LE PHARE	1 786		1 786
LILLE - LES MOULINS DE L'ESPOIR	5 500		5 500
LOUVIERS - RES.HENRI DURAND	2 000		2 000
LYON - LA CITE	26 040		26 040
LYON - E I LE GRAND BARNUM	70 294		70 294
MAROMME - RES.CHARLES PEAN	200		200
MARSEILLE RES.WILLIAM BOOTH	1 703		1 703
MAZAMET - RES.FOCH	3 663		3 663
METZ - LE PASSAGE-L'ESCALE	320		320
MONNETIER - LES HUTINS	9 911		9 911
MULHOUSE - LE BON FOYER	12 724		12 724
NEUILLY - BATEAU L'AMIRALE MAJOR G.GOGIBUS	-		-
NIMES - LES GLYCINES	-		-
PARIS - RES.CATHERINE BOOTH	2 735		2 735
PARIS - PALAIS DU PEUPLE	50 198		50 198
PARIS - RES.ALBIN PEYRON	-		-
PARIS - E S I SAINT MARTIN	-		-
PARIS - MAISON DU PARTAGE	-		-
PARIS - PALAIS DE LA FEMME	649 937		649 937
PARIS - LA CITE DU REFUGE	23 000		23 000
PARIS - TRAVAIL & PARTAGE	-		-
PARIS - MOUZAIA	44 942		44 942
PARIS - LEON JOUHAUX	-		-
REIMS - LE NOUVEL HORIZON	62 972		62 972
RIS ORANGIS - L'OASIS	-		-
SAINT GERMAIN - LA MAISON VERTE	-		-
THIAIS - RESIDENCE SOCIALE	3 200		3 200
Secteur HDS	- 178 201	-	- 178 201
ARTENAY - CHÂTEAU D'AUVILLIERS	34 303		34 303
BORMES LES MIMOSAS - RES.BRAQUEHAIS	4 000		4 000
CHANTILLY - RES.ARC EN CIEL	11 080		11 080
LA MOTHE SAINT HERAY - RES.NOTRE MAISON	10 000		10 000
MARSEILLE - RES.GEORGES FLANDRE	-		-
MONNETIER - RES.LEIRENS	7 760		7 760
MONTFERMEIL - LE GRAND SAULE	152 150		152 150
MONTPELLIER - INSTITUT NAZARETH	3 100		3 100
NANTES - MAISON DE RETRAITE PROTESTANTE	46 618		46 618
NIMES - VILLA BLANCHE PEYRON	6 264		6 264
ST MALO - RES.BORIS ANTONOFF	6 000		6 000
ST ETIENNE - LA SARRAZINIERE	-		-
ST GEORGES LES BAINS - LE CHÂTEAU	538		538
STRASBOURG - RES.LAURY MUNCH	72 406		72 406
TONNEINS - LE SOLEIL D AUTOMNE	5		5
WALDIGHOFFEN - RES.HEIMELIG	6 895		6 895
Secteur Jeunesse	- 191 678	-	- 191 678
CHAUSSE- CENTRE DE RENCONTRES	169 118		169 118
LYON - ARCHE DE NOE	-		-
MULHOUSE - MARIE PASCALE PEAN	17 721		17 721
PARIS - RES.MATERNELLE LES LILAS	302		302
PLEUGUENEUC - LES CRETS PECLETS	-		-
SAINT MALO - LES ENFANTS DE ROCHEBONNE	4 558		4 558
STRASBOURG - FOYER DU JEUNE HOMME	20		20
TOTAL DISPOSITIFS EN GESTION PROPRE	1 346 729	-	1 346 729

La décomposition par activité des résultats comptables et administratifs est la suivante :

(en milliers d'euros)	2024			2023		
	Activités "Agréées"	Activités "Tiers"	Activités "Propres"	Activités "Agréées"	Activités "Tiers"	Activités "Propres"
Inclusion	290	-2 446	-922	192	21	-620
Enfance - Jeunesse	-68	-13	-192	411	-24	-175
Handicap- Dépendance - Soins	-1 242	41	-178	-3 059	35	100
Siège et produits divers de la Fondation	0	56	2 639	0	-5	4 838
Morfonde					0	0
Retraitement consolidation (CET, Fillon, CP)				-497	-96	-84
Résultats comptables	-1 019	-2 362	1 347	-2 953	-69	4 058
Résultat comptable		-2 035			1 036	
Reprise de résultats antérieurs		2 162			699	
Résultat effectif (résultat de gestion)		127			1 735	
Dont Gestion propre		1 347			4 058	
Dont Résultat sous gestion contrôlée		-1 220			-2 322	

Le résultat comptable passe de +1 036k€ à -2 035k€ (baisse de 3 071 k€) pendant que le résultat administratif passe de +1 735k€ à +127k€ (baisse de 1 608 k€).

Commentaires sur les postes de l'actif

Note 1 : Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles sont comptabilisées à leur coût d'acquisition et font l'objet d'un plan d'amortissement linéaire sur 5 ans. Le poste est réparti entre des frais d'établissement et des logiciels. S'agissant des frais d'établissement, conformément à l'instruction M22bis, ils correspondent aux frais attachés aux opérations d'ouverture qui conditionnent l'existence, l'activité ou le développement de l'établissement, mais dont le montant ne peut pas être rapporté à des productions de biens ou de services déterminés. Ils sont amortis dans un délai qui ne peut excéder cinq ans.

Montants en Milliers d'euros	Au début d'exercice	Changement de périmètre	Augmentation	Diminution	Transfert de compte a comptes	En fin d'exercice
- Frais établissement, recherche et développement	584		53		106	743
- Donations temporaires d'usufruit						0
- Logiciels	1 617		43	70		1 590
- Concessions brevets licences marques logiciels						0
- Droit au bail	183					183
- Autres Immobilisations incorporelles en cours	161		293	20	-142	293
Immobilisations incorporelles	2 545	0	389	90	-36	2 809

	Au début d'exercice	Changement de périmètre	Augmentation	Diminution	Transfert de compte a comptes	En fin d'exercice
Amortissement des immobilisations						
- Frais établissement, recherche et développement	536		54			590
- Donations temporaires d'usufruit						0
- Concessions brevets licences marques logiciels	1 487		61	70		1 478
- Autres immobilisations incorporelles	58		21			79
Amortissements des immobilisations incorporelles	2 081	0	135	70	0	2 147

Note 2 : Immobilisations corporelles et les biens reçus par legs

Les bâtiments, installations, agencements, aménagements et ouvrages d'infrastructure sur des terrains gérés par le Siège et acquis avant le 31 décembre 1990, sont comptabilisés à leur valeur de réévaluation.

Les autres immobilisations corporelles sont comptabilisées à leur coût d'acquisition.

Les constructions et agencements de la Fondation ont fait l'objet d'une décomposition dans la mesure où les composants ont des durées d'utilisation différentes, à l'exception des biens dont la réhabilitation est en cours ou prochaine.

Le plan d'amortissement utilisé se réfère à la méthode linéaire et à la durée d'utilisation estimée des biens. Les taux d'amortissement comptables appliqués sont les suivants :

- 10 % agencements et aménagements des terrains ;
- 2 % structure des constructions ;
- 5 % - 6.66% - 10% installations générales et aménagements des constructions ;
- 10 % installations complexes spécialisées ;
- 20 % matériels, outillages, matériel de transport, matériel de bureau et informatique, mobiliers ;
- 33 % autres immobilisations corporelles.

Lorsque les durées d'amortissement fixées par les financeurs diffèrent de la durée d'utilisation estimée, il en découle, soit des amortissements dérogatoires, soit des amortissements « comptables excédentaires différés »

Montants en Milliers d'euros	Au début d'exercice	Changement de périmètre	Augmentation	Diminution	Transfert de compte à comptes	En fin d'exercice
- Terrains	46 878		197	107	391	47 360
- Constructions sur sol propre	232 845		1 075	414	4 908	238 414
- Constructions sur sol d'autrui	18 075		183	129	1 108	19 237
- Installations techniques, matériel et outillage	13 595		1 073	367	152	14 452
- Autres immobilisations corporelles	27 040		2 188	865	231	28 593
- Immobilisations corporelles en cours	18 220		6 091	382	-6 045	17 883
- Avances et acomptes	1 144		385	270	-708	551
Immobilisations corporelles	357 797	0	11 192	2 534	36	366 491
Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés	2 256		2 331	1 166	0	3 421

Amortissement des immobilisations

- Terrains et aménagement	2 712		406			3 118
- Constructions sur sol propre	110 154		7 202	333		117 023
- Constructions sur sol d'autrui	8 711		946	127		9 530
- Installations techniques, matériel et outillage	9 519		894	330		10 083
- Autres immobilisations corporelles	21 042		2 077	798		22 322
Amortissements des Immobilisations corporelles	152 138	0	11 525	1 587	0	162 075

L'augmentation des constructions pour un montant de 1 258 k€ correspond principalement à des travaux de mise en sécurité, travaux de climatisation et de travaux de sécurisation extérieure sur plusieurs établissements.

Le montant des transferts d'immobilisations en cours pour un montant de 6 753 k€ concernent :

- Belfort : travaux épicerie sociale (230 k€)
- Réhabilitation des espaces communs à Chantilly (660 k€)
- Travaux sur le magasin à Kingersheim (800 k€)
- Réhabilitation MECS St Malo (3 977 k€)
- Travaux salle de pause au Palais de la Femme (402 k€)
- Aménagement espace accueil Maison du Partage (296 k€)

L'augmentation des installations techniques, matériel et outillage pour 1 073 k€ comprend notamment des équipements WIFI sur plusieurs établissements (78k€), équipements médicaux et de sécurisation dans les EHPAD (155 k€), équipements de cuisine sur plusieurs établissements (337 k€) et des équipements de buanderie (171 k€)

L'augmentation des Autres Immobilisations corporelles (2 188 k€) concernent principalement :

- Le renouvellement du parc informatique et des serveurs pour plusieurs établissements ainsi que des travaux de WIFI suite de la mise en place d'outils métiers (514 k€)
- Le matériel de transport pour (854 k€)
- Le mobilier pour de l'équipement médical dans les EHPAD (411 k€)

Note 3 : Immobilisations financières

Les titres de participation sont évalués à leur coût d'acquisition y compris les frais accessoires. Un amortissement dérogatoire est constaté afin de tenir compte de l'amortissement de ces frais.

La valeur d'inventaire des titres correspond à la valeur d'utilité pour l'entreprise. Elle est déterminée en fonction de l'actif net de la filiale, de sa rentabilité et de ses perspectives. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure au coût d'acquisition, une dépréciation est constituée du montant de la différence.

Les variations par rapport à l'exercice précédent se décomposent de la façon suivante :

Montants en Milliers d'euros	Au début d'exercice	Changement de périmètre	Augmentation	Diminution	Transfert de compte a comptes	En fin d'exercice
- Participations et créances rattachées	369					369
- Autres titres immobilisés	495		16			511
- Prêts	1 152			20		1 133
- Autres immobilisations financières	4 000		423	1 138		3 285
Immobilisations financières	6 016	0	439	1 158	0	5 297

Les titres de participation et autres participations correspondent à des parts que certains établissements versent à des structures coopératives pour bénéficier de leurs services mutualisés pour 7k€ ainsi qu'aux parts que détient la Fondation dans le capital de la SCI L'Entente (251 k€, acquisition réelle au cours de l'exercice 2019), ainsi que la part de la Fondation, inchangée, dans le capital de la SCI Les Lilas représente 2 k€.

Les Autres Titres Immobilisées pour 511 k€ concernent les parts souscrites auprès du Crédit coopératif lors de la contraction d'emprunt.

Les prêts sont ceux réalisés dans le cadre de la participation de la Fondation de l'Armée du Salut à l'effort construction (+280 k€) et un prêt à la Fédération du Protestantisme (+700 k€).

Les autres immobilisations financières correspondent principalement :

- Aux dépôts versés par le Siege et les établissements
- Aux cautionnements versés par le Siege et les établissements
- Aux titres acquis auprès du Crédit Agricole dans le cadre des Comptes Epargne Temps

Note 4 : Etat des Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est Inférieure à la valeur comptable.

Les principales créances sont relatives :

- Aux prix de journée ou à la dotation globale des établissements sous gestion contrôlée,
- Aux subventions à recevoir (de l'Etat, des Régions, Départements, Communes et des Autres Tiers) relatives aux services non pérennisés et sous gestion contrôlée,
- Aux ventes des produits et prestations des établissements.

Les créances présentant un risque d'irrecouvrabilité sont dépréciées en fonction de leur ancienneté.

La décomposition des créances est la suivante :

<i>(Montant en milliers d'euros)</i>	Montant brut	Échéances à moins d'un an	Échéances à plus d'un an
Créances de l'actif immobilisé :			
Créances rattachées à des participations	369		369
Autres titres immobilisés	511		511
Prêts	1 133		1 133
Autres	3 285		3 285
Créances de l'actif circulant :			
Créances clients et comptes rattachés	10 806	9 550	1 256
Créances reçues par legs ou donations	5 919	5 919	
Autres	15 119	15 119	
Charges constatées d'avance	1 030	1 030	
Total (1)	38 172	31 618	6 554

(1) Dont des produits à recevoir pour un montant de 2 713 k€ répartis par bénéficiaire de la façon suivante :

<i>(Montant en milliers d'euros)</i>	<i>Montant</i>
Créances clients et comptes rattachés - produits à recevoir	384
Personnel - produits à recevoir	-
Charges sociales - produit à recevoir	1 437
Impôts et taxes - produits à recevoir	12
Divers - produits à recevoir	880
Disponibilités - produits à recevoir	-
Total	2 713

Note 5 : Etat des Autres Créances

L'analyse détaillée du poste « Autres créances » se décompose de la manière suivante :

<i>(Montant en milliers d'euros)</i>	<i>Montant brut</i>
Fournisseurs débiteurs	273
Personnel avances et autres à recevoir	72
Organismes sociaux	1 422
Etat subvention	9 412
Autres impôts et taxes	321
Débiteurs divers	3 620
Total	15 119

Le poste **Etat Subvention pour un montant de 9 412 k€ concerne principalement**

- Des subventions d'investissement à recevoir pour un montant de 2 772 k€ concernant l'engagement constaté sur les subventions d'investissement à recevoir afférentes aux projets immobiliers en cours, à savoir : le projet de réhabilitation sur le foyer Nazareth (1 840 k€), Arche de Noé (242 k€), les travaux d'aménagement du Tiers Lieu sur la Résidence Albin Peyron (143 k€) ainsi que les travaux sur le nouveau site de Serpollet pour la distribution alimentaire (203 k€).

- Des subventions d'exploitation à recevoir pour un montant de 6 640€ concernant l'engagement constaté sur les subventions d'exploitation à recevoir pour les activités courantes des établissements à savoir : Le Centre Mouzaïa pour 2 066 k€, Siège pour 988 k€, Lyon Cité pour 631 k€, Le Palais de la Femme pour 506 k€, La Maison du Partage pour 268 k€, Belfort 201 k€, La Halte pour 171 k€ et Dunkerque pour 171 k€.

Le poste « **Autres impôts et taxes** » pour un montant de 321 k€ comprend notamment un montant de 305 k€ de TVA à récupérer sur les investissements immobiliers (ce compte sera soldé à la réception des décomptes généraux définitifs).

Le poste « **Débiteurs Divers** » d'un montant de 3 620 k€ comprend une avance en compte courant de 1 709 k€ consentie par la Fondation à la SCI L'Entente (convention du 20 mars 2019), des créances concernant les Aides aux Postes de l'ESAT pour un montant de 621 k€, des créances diverses (issues de l'activité courante des établissements) pour un montant de 364 k€ et des produits à recevoir pour un montant de 880 k€.

Note 6 : Valeurs mobilières de placement

Le montant des valeurs mobilières de placement au 31 décembre 2024 s'élève à 46 818 k€. Celui-ci est constitué d'une part de placement en obligations ou actions provenant de legs pour un montant de 20 403 k€ et de comptes à terme pour 26 415 k€.

La valeur de marché s'élève à 46 900 k€ au 31 décembre 2024. La plus-value brute latente de 194 k€ n'est pas comptabilisée en application des principes comptables. En revanche la moins-value latente d'un montant de 114 k€ a été provisionnée dans les comptes.

Seuls les revenus acquis à la clôture de l'exercice sont enregistrés.

La hausse du montant entre 2023 et 2024 s'explique par l'utilisation d'OPCVM monétaires sur 2024 en lieu et place de produits de trésorerie qui figurent dans le poste « disponibilités ».

Note 7 : Disponibilités

<i>(en milliers d'euros)</i>	Montant au 31/12/2024	Montant au 31/12/2023
Les comptes courants bancaires	22 635	33 463
Les caisses et fonds de caisse	335	310
Total	22 970	33 773

La baisse des disponibilités de 10 803 k€ s'explique par le placement de ces sommes en valeurs mobilières de placement monétaires qui sont en hausse de 13 051 k€.

Ce changement s'explique par la plus grande souplesse des OPCVM dans une gestion quotidienne de la trésorerie.

Commentaires sur les postes de passif

Note 1 : Fonds Propres

Variation des fonds propres	Montant global avec règlements ANC n°2018-06 et 2019-04 au 01/01/2024	Au cours de l'exercice				A la clôture
		Changement de périmètre	Affectation du résultat	Augmentation	Diminution ou consommation	
Fonds propres sans droit de reprise	105 510 088					105 510 088
Dont fonds propres statutaires	97 120 000		0	0	0	97 120 000
Dont fonds propres complémentaires	8 374 220		0		0	8 374 220
Fonds propres avec droit de reprise	200 000		0	0	0	200 000
Ecart de réévaluation	0		0	0	0	0
Réserves	36 230 463		-75 916	1 012 543		37 167 090
<i>Dont réserves des activités ESMS sous gestion contrôlée</i>	<i>27 861 848</i>			<i>1 012 543</i>		<i>28 874 391</i>
Report à nouveau	587 636		1 112 065		1 012 543	687 159
<i>Dont report à nouveau des activités sociales ou médico sociales sous gestion contrôlée</i>	<i>-11 041 978</i>				<i>3 448 741</i>	<i>-14 490 719</i>
Excédent ou déficit de l'exercice	1 036 149		-1 036 149		2 035 020	-2 035 020
<i>Dont résultat des activités sociales ou médico sociales sous gestion contrôlée</i>	<i>2 952 594</i>		<i>-2 952 594</i>		<i>1 019 337</i>	<i>-1 019 337</i>
Situation nette	143 564 336	0	0	1 012 543	3 047 563	141 529 318
Subventions d'investissement	22 044 511			437 815	1 541 211	20 941 115
Provisions réglementées	6 917 027			473 042	274 083	7 115 986
TOTAL	172 525 876	0	0	1 923 400	4 862 857	169 586 419

Les « Réserves des activités ESSMS sous gestion contrôlée » sont issues de l'application de décisions d'affectation émises par les autorités de tarification.

Ces réserves se décomposent de la manière suivante :

(Montant en milliers d'euros)	Montant 2024	Montant 2023	Variation
Excédents affectés à l'Investissement	11 725	11 330	395
Excédents affectés à la couverture du BFR	2 513	2 536	- 23
Réserves de compensation des déficits	7 561	7 212	349
Réserves de compensation des charges d'amortissements	7 075	6 783	292
Total	28 874	27 861	1 013

Le montant des dépenses dont la prise en compte est différée se décomposent de la façon suivante :

<i>(Montant en milliers d'euros)</i>	<i>Montant 2024</i>	<i>Montant 2023</i>	<i>Variation</i>
Amortissements comptables excédentaires différés	5 290	5 179	111
Amortissements comptables excédentaires non acceptés	90	82	8
Dépenses pour congés payés	4 967	4 971 -	4
Autres droits acquis par les salariés	387	322	65
Autres dépenses non opposables	222	264 -	42
Report à nouveau des charges différées	10 956	10 818	138

Pour rappel, les charges différées sont des charges dont la prise en charge par le financeur est différée dans le temps (lors de la réalisation effective de la dépense).

Note 2 : Subventions d'investissement affectées à des biens non renouvelables

Elles constituent des moyens de financement extérieurs à caractère répétitif et sont affectées à des éléments d'actif déterminés. Elles font l'objet d'une reprise au compte de résultat, comptabilisée en produits exceptionnels, au rythme de l'amortissement des biens qu'elles ont servis à financer.

En application de la nouvelle réglementation, le montant des subventions d'investissement allouées par d'autres organismes a été transféré en compte de fonds dédiés d'investissement issus de la générosité du public. Les variations par rapport à l'exercice précédent s'analysent de la façon suivante :

<i>(Montant en milliers d'euros)</i>	<i>Solde à l'ouverture de l'exercice</i>	<i>Variations de l'exercice</i>		<i>Solde à la clôture de l'exercice</i>
Subventions d'investissement	Montant global	Augmentation	Diminution	Montant global
TOTAL Montant Net	22 044	438	1 541	20 941

Note 3 : Provisions réglementées

Le règlement 2019-04 admet les provisions réglementées définies dans le Code de l'action sociale et des familles suivantes :

- Provisions réglementées pour couverture du besoin en fonds de roulement des ESSMS
- Provisions réglementées afférentes aux plus-values nettes de cession d'actifs des ESSMS
- Provisions réglementées pour produits financiers des ESSMS

Ces provisions ont pour objet d'apporter aux établissements des financements complémentaires qui ne sont pas liés à l'exploitation.

La « Provision réglementée destinée à renforcer la couverture du besoin en fonds de roulement » peut être constituée dans deux cas :

- Lorsqu'un établissement, après accord de l'autorité de tarification, a recours à l'emprunt pour faire face aux difficultés de trésorerie issues d'un décalage entre ses encaissements et ses décaissements, il peut doter la provision réglementée pour un montant au moins égal au remboursement annuel en capital du dit emprunt ;
- Lorsqu'un établissement perçoit de l'autorité de tarification une dotation destinée à couvrir son besoin en fonds de roulement, il constitue une provision réglementée pour le montant de la dotation reçue.

Les « **Amortissements dérogatoires** » sont constatés lorsque le financement accordé par l'autorité de tarification pour couvrir les dotations aux amortissements est effectué sur une période plus courte que la durée d'utilisation des biens amortissables concernés.

Le poste « **Différence sur réalisations d'actifs cédés** » correspond au transfert des plus-values de cessions d'éléments d'actifs, avant la clôture de l'exercice au cours duquel la cession a été constatée. Explicitement prévue aux articles R314-81 et R314-95 du CASF, cette réserve permet ainsi le renforcement des possibilités d'autofinancement des établissements sociaux et médico-sociaux.

La variation des provisions se décompose de la manière suivante :

(Montant en milliers d'euros)	Provisions au début de l'exercice	Dotations de l'exercice	Reprises de l'exercice	Provisions à la fin de l'exercice
Couverture du besoin en fonds de roulement des ESSMS	624 944		5 503	619 441
Provisions relatives aux autres éléments de l'actif	442 088	8 898		450 986
Amortissements dérogatoires	3 837 444	45 506	180 134	3 702 816
Provision spéciale de réévaluation				-
Plus-values réinvesties	2 012 552	418 638	88 445	2 342 745
Produits financiers des ESSMS				-
Plus-values de cession d'éléments d'actif				-
TOTAL	6 917 028	473 042	274 083	7 115 986

Les dotations et reprises impactent le résultat exceptionnel.

Note 4 : Fonds reportés et fonds dédiés

Les Fonds dédiés

La partie des ressources dédiés par des tiers financeurs à des projets définis qui, à la clôture de l'exercice, n'a pu être utilisée conformément à l'engagement pris à leur égard est comptabilisée au compte de passif « Fonds dédiés » avec pour contrepartie une charge comptabilisée dans le compte « Reports en fonds dédiés » (ANC 2018-06)

Les comptes de Fonds dédiés sont différents selon le tiers financeur d'une part et d'autre part le type de dépense auquel il correspond (dépense d'exploitation ou dépense d'investissement).

Le tableau ci-dessous retrace l'ensemble des Fonds dédiés de la Fondation par Financeur et par type de dépense.

Fonds dédiés issus de l'investissement	Report à l'ouverture	Nouveaux Fonds	Utilisation des fonds	Transfert	Montant à la clôture	A + 2 ans
Fonds dédiés Investissements Autorités de tarification						
Artenay	17 848 €	7 500 €	3 065 €		22 283 €	
Belfort	31 429 €	- €	3 400 €		28 029 €	
Bormes	82 470 €	61 718 €	10 439 €		133 749 €	
Chantilly	122 325 €	- €	8 630 €		113 696 €	
Dunkerque	- €	17 719 €	50 €		17 670 €	
Lille	- €	42 035 €	313 €		41 722 €	
Lamothe	190 970 €	- €	- €		190 970 €	
Louviers	104 218 €	- €	13 104 €		91 114 €	
Lyon Arche de Noé	3 324 €	- €	1 800 €		1 524 €	
Lyon Cite	203 925 €	160 000 €	4 708 €		359 217 €	
Marseille FAM	32 284 €	- €	4 062 €		28 222 €	
Marseille CHRS	40 000 €	376 477 €	2 186 €		414 291 €	
Monnetier FAM	121 443 €	50 000 €	2 360 €		169 083 €	
Montermeil	1 059 691 €	15 846 €	81 763 €		993 774 €	
Montpellier	864 138 €	- €	40 780 €		823 358 €	
Mulhouse Bon Foyer	36 530 €	- €	2 435 €		34 095 €	
Mulhouse MPP	944 459 €	- €	8 271 €		936 188 €	
Neuilly	234 175 €	- €	13 153 €		221 022 €	
Nîmes Villa Blanche Peyron	76 577 €	- €	4 059 €		72 519 €	
Paris Résidence Catherine Booth	16 683 €	- €	- €		16 683 €	
Paris Palais du peuple	16 320 €	- €	- €		16 320 €	
Paris Maison du Partage	25 210 €	- €	3 329 €		21 881 €	
Paris Palais de la Femme	4 127 €	36 321 €	12 050 €		28 398 €	
Paris Mouzaia	453 304 €	10 346 €	79 €		463 571 €	
Paris Leon Jouhaux	47 724 €		763 €		46 961 €	
Reims	515 206 €		13 411 €		501 795 €	
Saint Germain	5 089 €				5 089 €	
Tonneins	15 228 €	5 000 €	998 €		19 230 €	
Waldi	18 866 €		2 579 €		16 287 €	
Total Ressources Investis Autorité de tarification	5 283 565 €	782 962 €	237 788 €	- €	5 828 739 €	- €
Fonds dédiés issus Investissements Autres Organismes						
Artenay	148 140 €	28 130 €	11 902 €		164 368 €	
Belfort	- €	36 300 €	3 630 €		32 670 €	
Chantilly	- €	600 000 €	47 673 €		552 327 €	
Louviers	40 320 €	- €	7 408 €		32 912 €	
Lyon Cité	- €	55 514 €	- €		55 514 €	
Maromme	46 755 €	- €	30 062 €		16 693 €	
Mazamet	36 670 €	- €	3 294 €		33 376 €	
Mulhouse Bon Foyer	220 000 €	- €	15 797 €		204 203 €	
Montpellier	47 007 €	26 473 €	5 909 €		67 571 €	
Nîmes Les Glycines	3 €	- €	2 €		1 €	
Nîmes Villa Blanche Peyron	- €	14 417 €	151 €		14 265 €	
Paris Siège	4 237 924 €	- €	87 719 €		4 150 205 €	
Paris Résidence Catherine Booth	112 076 €	- €	12 226 €		99 850 €	
Paris Maison du Partage	- €	5 193 €	2 752 €		2 441 €	
Paris Palais de la Femme	1 719 €	- €	574 €		1 145 €	
Reims	27 472 €	- €	3 033 €		24 439 €	
St Malo Boris Antonoff	- €	2 800 €	18 €		2 782 €	
Saint Etienne	- €	19 770 €	891 €		18 879 €	
Strasbourg Laury Munch	- €	6 490 €	- €		6 490 €	
Thiais	6 685 €	- €	2 297 €		4 388 €	
Tonneins	357 €	- €	2 €		355 €	
Waldi	9 000 €	- €	- €		9 000 €	
Total Fonds dédiés Investissements Autres Organismes	4 936 129 €	795 087 €	235 342 €	- €	5 495 875 €	- €
Ressources liées à la générosité du public Investissements						
Artenay	12 247 €	- €	12 247 €		- €	
Belfort	12 000 €	- €	- €		12 000 €	
Chambon	53 312 €	- €	5 842 €		47 470 €	
Le Havre	14 000 €	70 000 €	82 €		83 918 €	
Louviers	- €	488 252 €	32 550 €		455 702 €	
Marseille CHRS	89 820 €	77 870 €	30 780 €		136 910 €	
Mazamet	24 073 €	- €	1 652 €		22 421 €	
Monnetier FAM	8 989 €	- €	2 646 €		6 343 €	
Montpellier	59 €	- €	32 €		27 €	
Mulhouse Bon Foyer	- €	360 444 €	28 255 €		332 189 €	
Mulhouse Marie Pascale Péan	473 166 €	- €	13 417 €		459 749 €	
Nîmes Villa Blanche Peyron	165 €	- €	89 €		76 €	
Paris Siège	237 885 €	- €	15 808 €		222 077 €	
Paris Palais du Peuple	5 000 €	- €	- €		5 000 €	
Paris Palais de la Femme	196 604 €	- €	16 056 €		180 548 €	
Paris Cité de Refuge	9 853 €	- €	676 €		9 177 €	
Paris Mouzaia	- €	44 100 €	5 804 €		38 296 €	
Reims	19 724 €	- €	2 796 €		16 928 €	
Waldi	5 126 €	- €	1 647 €		3 479 €	
Application NPC Reclassement subvention investissement org	1 078 294 €	- €	105 928 €	- 5 200 €	967 166 €	967 166 €
Total Ressources Investis Générosité du public	2 240 317 €	1 040 666 €	276 307 €	- 5 200 €	2 999 474 €	967 166 €
Total Fonds dédiés Investissements	12 460 011 €	2 618 715 €	749 437 €	- 5 200 €	14 324 088 €	967 166 €

Fonds dédiés issus de l'investissement	Report à l'ouverture	Nouveaux Fonds	Utilisation des fonds	Transfert	Montant à la clôture	A + 2 ans
Fonds dédiés Investissements Autorités de tarification						
Artenay	17 848 €	7 500 €	3 065 €		22 283 €	
Belfort	31 429 €	- €	3 400 €		28 029 €	
Bormes	82 470 €	61 718 €	10 439 €		133 749 €	
Chantilly	122 325 €	- €	8 630 €		113 696 €	
Dunkerque	- €	17 719 €	50 €		17 670 €	
Lille	- €	42 035 €	313 €		41 722 €	
Lamothe	190 970 €	- €	- €		190 970 €	
Louviers	104 218 €	- €	13 104 €		91 114 €	
Lyon Arche de Noé	3 324 €	- €	1 800 €		1 524 €	
Lyon Cite	203 925 €	160 000 €	4 708 €		359 217 €	
Marseille FAM	32 284 €	- €	4 062 €		28 222 €	
Marseille CHRS	40 000 €	376 477 €	2 186 €		414 291 €	
Monnetier FAM	121 443 €	50 000 €	2 360 €		169 083 €	
Montermeil	1 059 691 €	15 846 €	81 763 €		993 774 €	
Montpellier	864 138 €	- €	40 780 €		823 358 €	
Mulhouse Bon Foyer	36 530 €	- €	2 435 €		34 095 €	
Mulhouse MPP	944 459 €	- €	8 271 €		936 188 €	
Neuilly	234 175 €	- €	13 153 €		221 022 €	
Nîmes Villa Blanche Peyron	76 577 €	- €	4 059 €		72 519 €	
Paris Résidence Catherine Booth	16 683 €	- €	- €		16 683 €	
Paris Palais du peuple	16 320 €	- €	- €		16 320 €	
Paris Maison du Partage	25 210 €	- €	3 329 €		21 881 €	
Paris Palais de la Femme	4 127 €	36 321 €	12 050 €		28 398 €	
Paris Mouzaia	453 304 €	10 346 €	79 €		463 571 €	
Paris Leon Jouhaux	47 724 €		763 €		46 961 €	
Reims	515 206 €		13 411 €		501 795 €	
Saint Germain	5 089 €				5 089 €	
Tonneins	15 228 €	5 000 €	998 €		19 230 €	
Waldi	18 866 €		2 579 €		16 287 €	
Total Ressources Investis Autorité de tarification	5 283 565 €	782 962 €	237 788 €	- €	5 828 739 €	- €
Fonds dédiés issus Investissements Autres Organismes						
Artenay	148 140 €	28 130 €	11 902 €		164 368 €	
Belfort	- €	36 300 €	3 630 €		32 670 €	
Chantilly	- €	600 000 €	47 673 €		552 327 €	
Louviers	40 320 €	- €	7 408 €		32 912 €	
Lyon Cité	- €	55 514 €	- €		55 514 €	
Maromme	46 755 €	- €	30 062 €		16 693 €	
Mazamet	36 670 €	- €	3 294 €		33 376 €	
Mulhouse Bon Foyer	220 000 €	- €	15 797 €		204 203 €	
Montpellier	47 007 €	26 473 €	5 909 €		67 571 €	
Nîmes Les Glycines	3 €	- €	2 €		1 €	
Nîmes Villa Blanche Peyron	- €	14 417 €	151 €		14 265 €	
Paris Siège	4 237 924 €	- €	87 719 €		4 150 205 €	
Paris Résidence Catherine Booth	112 076 €	- €	12 226 €		99 850 €	
Paris Maison du Partage	- €	5 193 €	2 752 €		2 441 €	
Paris Palais de la Femme	1 719 €	- €	574 €		1 145 €	
Reims	27 472 €	- €	3 033 €		24 439 €	
St Malo Boris Antonoff	- €	2 800 €	18 €		2 782 €	
Saint Etienne	- €	19 770 €	891 €		18 879 €	
Strasbourg Laury Munch	- €	6 490 €	- €		6 490 €	
Thiais	6 685 €	- €	2 297 €		4 388 €	
Tonneins	357 €	- €	2 €		355 €	
Waldi	9 000 €	- €	- €		9 000 €	
Total Fonds dédiés Investissements Autres Organismes	4 936 129 €	795 087 €	235 342 €	- €	5 495 875 €	- €
Ressources liées à la générosité du public Investissements						
Artenay	12 247 €	- €	12 247 €		- €	
Belfort	12 000 €	- €	- €		12 000 €	
Chambon	53 312 €	- €	5 842 €		47 470 €	
Le Havre	14 000 €	70 000 €	82 €		83 918 €	
Louviers	- €	488 252 €	32 550 €		455 702 €	
Marseille CHRS	89 820 €	77 870 €	30 780 €		136 910 €	
Mazamet	24 073 €	- €	1 652 €		22 421 €	
Monnetier FAM	8 989 €	- €	2 646 €		6 343 €	
Montpellier	59 €	- €	32 €		27 €	
Mulhouse Bon Foyer	- €	360 444 €	28 255 €		332 189 €	
Mulhouse Marie Pascale Péan	473 166 €	- €	13 417 €		459 749 €	
Nîmes Villa Blanche Peyron	165 €	- €	89 €		76 €	
Paris Siège	237 885 €	- €	15 808 €		222 077 €	
Paris Palais du Peuple	5 000 €	- €	- €		5 000 €	
Paris Palais de la Femme	196 604 €	- €	16 056 €		180 548 €	
Paris Cité de Refuge	9 853 €	- €	676 €		9 177 €	
Paris Mouzaia	- €	44 100 €	5 804 €		38 296 €	
Reims	19 724 €	- €	2 796 €		16 928 €	
Waldi	5 126 €	- €	1 647 €		3 479 €	
Application NPC Reclassement subvention investissement org	1 078 294 €	- €	105 928 €	- 5 200 €	967 166 €	967 166 €
Total Ressources Investis Générosité du public	2 240 317 €	1 040 666 €	276 307 €	- 5 200 €	2 999 474 €	967 166 €
Total Fonds dédiés Investissements	12 460 011 €	2 618 715 €	749 437 €	- 5 200 €	14 324 088 €	967 166 €

Fonds dédiés issus de l'Exploitation	Report à l'ouverture	Nouveaux Fonds	Utilisation des fonds	Transfert	Montant à la clôture	A + 2 ans
Artenay	- €	20 000 €	1 317 €		18 683 €	
Bormes	- €	8 741 €	8 087 €		654 €	
Chantilly	57 193 €	- €	19 689 €		37 504 €	
Charleville Mezieres	- €	- €	- €	68 700 €	68 700 €	
Dunkerque	- €	82 281 €	17 044 €		65 237 €	
Le Havre	- €	819 750 €	- €		819 750 €	
Lyon Cite	10 000 €	- €	10 000 €		- €	
Marseille CHRS	100 000 €	- €	100 000 €		- €	
Mazamet	14 000 €	- €	5 038 €		8 962 €	
Metz	207 000 €	- €	- €		207 000 €	
Monnetier FAM	55 259 €	172 515 €	36 643 €		191 132 €	
Montermeil	94 036 €	- €	65 660 €		28 376 €	
Mulhouse Bon Foyer	1 174 €	- €	- €		1 174 €	
Mulhouse MPP	56 270 €	- €	10 784 €		45 486 €	
Neuilly	35 374 €	42 000 €	58 737 €		18 637 €	
Nimes Villa Blanche Peyron	4 220 €	9 744 €	4 994 €		8 970 €	
Orléans	- €	10 000 €	- €		10 000 €	
Paris Palais de Peuple	37 854 €	- €	37 854 €		- €	
Paris Palais de la Femme	- €	29 013 €	6 355 €		22 658 €	
Paris Mouzaia	361 988 €	463 209 €	289 478 €		535 720 €	
Reims	846 325 €	65 600 €	262 618 €		649 307 €	
Smalo Boris Antonoff	29 095 €	25 724 €	25 724 €		29 095 €	
Thiais	8 534 €	4 600 €	5 880 €		7 254 €	
Tonneins	56 770 €	56 209 €	59 732 €		53 248 €	
Total Fonds dédiés Exploitation Autorités de tarification	1 975 093 €	1 809 387 €	1 025 632 €	68 700 €	2 827 547 €	- €
Fonds dédiés issus des Subventions Exploitations						
Belfort	252 770 €	138 000 €	26 446 €		364 324 €	
Chantilly	17 413 €	- €	1 088 €		16 325 €	16 325 €
Charleville Mezieres	- €	- €	1 301 €	1 301 €	0 €	
Chausse	- €	2 500 €			2 500 €	
Dunkerque	610 €	- €	- €		610 €	610 €
Lamothe	40 829 €	2 388 €	3 006 €		40 211 €	12 671 €
Lehavre	806 244 €	1 160 452 €	259 618 €		1 707 078 €	546 626 €
Lille	92 991 €	8 957 €	43 635 €		58 313 €	37 321 €
Louviers	21 605 €	- €	5 730 €		15 875 €	15 875 €
Lyon Arche de Noé	- €	42 008 €	- €		42 008 €	
Lyon Cite	1 386 553 €	48 212 €	800 039 €		634 726 €	
Maromme	195 308 €	221 712 €	97 500 €		319 520 €	
Marseille CHRS	1 177 404 €	32 492 €	499 983 €		709 913 €	
Monnetier Hutins	3 000 €	- €	- €		3 000 €	
Monnetier FAM	42 397 €	- €	- €		42 397 €	42 397 €
Montpellier	48 105 €	137 001 €	108 545 €		76 561 €	41 971 €
Mulhouse Bon Foyer	262 025 €	55 271 €	96 920 €		220 376 €	
Nantes	12 372 €	- €	- €		12 372 €	12 372 €
Neuilly	416 €	- €	- €		416 €	
Nimes Les Glycines	83 307 €	- €	- €		83 307 €	83 307 €
La Halte Orléans	103 750 €	- €	78 000 €		25 750 €	
Paris Siege	221 956 €	747 469 €	289 921 €		679 504 €	
Paris Palais du Peuple	9 793 €	- €	- €		9 793 €	9 793 €
Paris Maison du Partage	6 970 €	1 597 €	2 080 €		6 487 €	
Paris Palais de la Femme	26 869 €	- €	- €		26 869 €	26 869 €
Paris Cité de Refuge	- €	30 950 €	- €		30 950 €	
Paris Mouzaia	109 404 €	92 630 €	- €		202 034 €	48 146 €
Paris Leon Jouhaux	35 000 €	- €	- €		35 000 €	35 000 €
Reims	57 321 €	- €	24 370 €		32 951 €	32 951 €
Saint Etienne	17 941 €	- €	- €		17 941 €	17 941 €
Saint Germain	1 500 €	- €	- €		1 500 €	1 500 €
Strasbourg	25 942 €	- €	- €		25 942 €	
Thiais	2 100 €	- €	1 050 €		1 050 €	
Tonneins	- €	- €	- €		- €	
Waldi	18 620 €	10 400 €	7 465 €		21 555 €	
Total Fonds dédiés Subvention Exploitation	5 080 515 €	2 732 040 €	2 346 696 €	1 301 €	5 467 160 €	981 675 €

Fonds dédiés issus de l'Exploitation	Report à l'ouverture	Nouveaux Fonds	Utilisation des fonds	Transfert	Montant à la clôture	A + 2 ans
Fonds dédiés issus Exploitation Autres Organismes						
Lyon Arche d Noé	- €	14 680 €			14 680 €	
Mazamet	1 000 €	- €	803 €		197 €	
Mulhouse Bon Foyer	10 000 €	55 602 €	8 021 €		57 581 €	
Nantes	2 000 €	- €	2 000 €		- €	
Neuilly	- €	5 000 €	5 000 €		- €	
Nîmes Villa Blanche Peyron	7 248 €	42 769 €	9 583 €		40 434 €	
Paris Siege	780 523 €	30 000 €	247 371 €		563 152 €	
Paris Palais du Peuple	42 464 €	- €	- €		42 464 €	
Paris Palais de la Femme	3 539 €	- €	- €		3 539 €	
Paris Cité de Refuge	61 203 €	23 791 €	60 910 €		24 084 €	
Paris Mouzaia	32 225 €	- €	- €		32 225 €	32 225 €
Ris Orangis	- €	914 €	- €		914 €	
Saint Germain	13 931 €	- €	- €		13 931 €	
Strasbourg Foyer Raymond Delcourt	735 €	- €	- €		735 €	
Tonneins	- €	4 122 €	4 122 €		0 €	
Total Fonds dédiés Exploitation Autres Organismes	954 869 €	176 878 €	337 810 €	- €	793 936 €	32 226 €
Ressources liées à la générosité du public						
Artenay	28 560 €		12 639 €		15 921 €	
Belfort	3 657 €	5 500 €	1 500 €		7 657 €	
Chausse	- €	9 450 €			9 450 €	
Le Havre	- €	30 017 €	6 353 €		23 664 €	
Louviers	1 917 €				1 917 €	
Lyon Cité	- €	20 000 €			20 000 €	
Marseille CHRS	- €	4 250 €			4 250 €	
Monnetier Villa Leirens	- €	849 €			849 €	
Mulhouse Bon Foyer	- €	8 000 €	4 591 €		3 409 €	
Nîmes Villa Blanche Peyron	1 096 €				1 096 €	
Paris Palais de la Femme	8 000 €				8 000 €	
Paris Résidence maternelle des Lilas	818 €		192 €		626 €	
Paris Cité de Refuge	6 261 €	15 284 €			21 545 €	
Paris10	18 800 €		18 800 €		- €	
Reims	7 902 €	2 450 €			10 352 €	
Saint Malo Enfants de Rochebonne	1 906 €				1 906 €	
Paris Siege dons	1 691 855 €	548 290 €	190 431 €		2 049 713 €	
Paris Siège Legs	6 582 799 €	2 261 122 €	863 426 €		7 980 496 €	3 271 336 €
Thiais	6 000 €	15 750 €	4 167 €		17 583 €	
Total Ressources liées à la générosité du public	8 359 571 €	2 920 962 €	1 102 100 €	- €	10 178 433 €	3 271 336 €
Total Fonds dédiés Exploitation	16 370 047 €	7 639 267 €	4 812 238 €	70 001 €	19 267 076 €	4 285 237 €
Fonds dédiés	28 830 058 €	10 257 982 €	5 561 676 €	64 801 €	33 591 164 €	5 252 403 €

A l'ouverture de l'exercice 2024, les fonds dédiés s'élevaient à 28 830 k€. Au cours de l'année 2024 il a été mis en fonds dédiés un montant de 10 258 k€ et la Fondation a consommé 5 562 k€ de fonds dédiés.

Le montant des fonds dédiés à la fin de l'exercice 2024 s'élève à 33 591 k€ dont 4 253k€.à plus de deux ans.

Les principales augmentations concernent :

- Les fonds accordés par les Autorités de contrôle et de tarification 1 809 k€ de fonds à l'exploitation et 783 k€ pour l'investissement,
- Les fonds accordés au titre des subventions pour un montant de 2 732 k€,
- Les fonds dédiés autres organismes (exploitation et investissements) pour 972 k€
- Les fonds issus de la générosité du public (exploitation et investissement) pour un montant de 3 962 k€.

Les Fonds reportés

Les fonds reportés ont évolué de la manière suivante :

Montants en €	Solde à l'ouverture de l'exercice	Variations de l'exercice		Solde à la clôture de l'exercice
		Augmentation	Diminution	Montant global
FONDS REPORTES	8 103 129	4 927 353	3 882 547	9 147 935

Note 5 : Provisions pour risques et charges

Conformément au règlement CRC n°2000-06 sur les passifs, des provisions pour risques et charges sont constatées lorsque la Fondation a une obligation à l'égard d'un tiers et qu'il est probable ou certain qu'elle devra faire face à une sortie de ressources au profit de ce tiers, et ce, sans contrepartie.

Ces provisions sont estimées en prenant en considération les hypothèses les plus probables à la date d'arrêt des comptes ; c'est notamment le cas au niveau des provisions pour risques prud'homaux.

Montants en euros	Provisions au début de l'exercice	Dotations de l'exercice	Reprises utilisées de l'exercice	Reprises non utilisées de l'exercice	Provisions à la fin de l'exercice
Litiges	1 238 723	752 195	634 156		1 356 761
Charges sur legs ou donations					0
Pensions et obligations similaires	1 081 034	177 190	309 978		948 246
Charges à répartir sur plusieurs exercices	173 230		10 444		162 786
Autres provisions pour risques et charges	425 078	411 007	111 909		724 176
					0
TOTAL	2 918 065	1 340 392	1 066 487	0	3 191 970
Répartition des dotations et reprises :					
Exploitation		1 340 392	1 066 487		
Financières					
Exceptionnelles					

Note 6 : Etat des dettes

Celles-ci se décomposent de la façon suivante :

(Montant en milliers d'euros)	Montant brut	Échéances à moins d'un an	Échéances à plus d'un an	Échéances à plus de 5 ans
Emprunts (*) et dettes auprès des établissements de crédit dont :	58 980	3 867	14 333	40 780
- à 1 an au maximum à l'origine				
- à plus de 1 an à l'origine	58 980	3 867	14 333	40 780
Emprunt et dettes financières divers (*) (**)	1 745	1 745		
Avances et acomptes reçus sur commandes	465	465		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	11 880	11 880		
Dettes des legs et donations	234	234		
Dettes fiscales et sociales	20 535	20 535		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	1 154	1 154		
Autres dettes (**)	2 670	2 670		
Produits constatés d'avance	2 137	2 137		
TOTAL	99 800	44 687	14 333	40 780

Les dettes financières

- Les « **Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit** » correspondent aux emprunts effectués auprès d'organismes bancaires (58 985 K€). Un emprunt est souscrit en 2024 : emprunt pour un montant de 2 156 K€ pour le financement de la MECS Les Enfants de Rochebonne à Saint Malo.
- Les « **Dettes financières diverses** » d'un montant de 1 745 k€ concernent principalement les cautions reçus des résidents des établissements pour un montant de 1 533 k€ et 213 k€ d'intérêts courus non échus (report d'échéances à la suite de la pandémie).
- Les « **Dettes fournisseurs et comptes rattachés** » comprennent les dettes sur achats liés à l'activité courante des établissements de la Fondation (11 880 k€).

- Les **Dettes fiscales et sociales** sont principalement constituées par les dettes sur congés payés, CET et « Autres personnels charges à payer » chargées

Etat des charges à payer

(Montant en milliers d'euros)	Montant
Factures non parvenues	1 929
Personnel - congés à payer	7 197
Personnel - autres charges à payer	2 323
Charges s/provision congés à payer	2 898
Organismes sociaux à payer	1 180
Fournisseurs d'immobilisations -FNP	195
Etat charges a payer	952
Autres charges à payer	5
Total	16 679

Commentaires sur le compte de résultat

Note 1 : Résultat d'exploitation

Les produits d'exploitation

	Année 2024			Année 2023		
(En milliers d'euros)	Activités Agréées	Activités Tiers	Activités Propres	Activités Agréées	Activités Tiers	Activités Propres
Ventes de Biens et Services	3 429	9 452	3 465	3 342	8 751	3 187
(dont activités lucratives nouvelles)		161	601		172	590
Produits de Tiers Financeurs	140 314	57 578	1 301	133 084	59 410	638
Total Prestations de services	143 743	67 030	4 766	136 426	68 161	3 825
Ressources liées à la générosité du public			19 356		15	17 584
Contributions financières autres	8	214	121	13	316	1 360
Reprises sur amortissements et provisions transferts de charges	1 257	387	711	561	594	267
Utilisations des fonds dédiés	1 008	2 756	1 797	2 096	1 525	404
Autres produits	347	559	211	467	588	399
TOTAL PRODUITS EXPLOITATIONS	146 363	70 946	26 962	139 563	71 199	23 839

Les **ventes de Biens et Services** comprennent notamment les recettes issues des activités lucratives pour un montant de 762 k€.

Les « **Produits des tiers financeurs** » comprennent les produits de prix de journée et de dotation globale, ainsi que les subventions et allocations provenant de l'État, des Régions, Départements, Villes ou autres Collectivités Publiques.

La rubrique « **Ressources liées à la générosité du public** » pour 19 356 K€ comprennent

- Les dons manuels principalement perçus par le Siège pour un montant de 9 265 K€
- Les Legs, Donations et Assurances-vie net des charges tels qu'ils figurent au compte de résultat qui se décomposent de la façon suivante :

Montants en euros

PRODUITS	Montants 2024	Montants 2023
Montant perçu au titre d'assurances-vie	4 847 839 €	1 336 286 €
Montant de la rubrique de produits "legs ou donations"	5 064 615 €	3 541 002 €
Prix de vente des biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés	839 733 €	2 611 571 €
Reprise des dépréciations d'actif reçus par legs ou donations destinés à être cédés		- €
Utilisation des fonds reportés liés aux legs ou donations	3 882 547 €	5 886 580 €
Sous total	14 634 733 €	13 375 438 €
CHARGES	Montants	Montants
Valeur nette comptable des biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés	879 923 €	2 426 580 €
Dotation aux dépréciations d'actif reçus par legs ou donations destinés à être cédés		- €
Report en fonds reportés liés aux legs ou donations	4 927 354 €	2 921 188 €
Sous total	5 807 277 €	5 347 768 €
SOLDE DE LA RUBRIQUE	8 827 456 €	8 027 670 €

Pour rappel, depuis le nouveau Règlement ANC 2018-06, la comptabilisation des legs, donations et assurances vie au compte de résultat de l'exercice est conditionnée par sa seule acceptation par le Conseil d'administration de la Fondation, ou à la date d'entrée en jouissance de la libéralité si celle-ci est postérieure, ou à la date de levée de la dernière condition suspensive. La contrepartie est inscrite en produits, sauf s'il existe une stipulation de l'auteur de la libéralité de renforcer les fonds propres de la Fondation.

La rubrique « *Legs, donations et assurances-vie* » présente les produits nets des charges afférentes. Elle regroupe les produits liés aux legs, donations et assurance-vie :

- Le montant perçu au titre d'assurances-vie ;
- Les produits « legs ou donations »
- Le prix de vente des biens reçus destinés à être cédés ;
- L'utilisation des fonds reportés liés aux legs ou donations

Les charges afférentes aux legs et donations regroupent :

- La valeur nette comptable des biens reçus destinés à être cédés ;
- Le report en fonds reportés liés aux legs ou donations

Les « **Autres produits de l'activité** » regroupent les participations d'hébergement, les recettes liées à la restauration, produits issus des mises à disposition de personnel, les travaux des ateliers et les ventes diverses.

La rubrique « **Utilisation des fonds dédiés** »

Le report des ressources non utilisées au cours de l'exercice provenant de la générosité du public (autres que les Legs, donations ou assurances-vie), des autorités de tarification (notamment les crédits non reconductibles ou les subventions) ainsi que tout autres organismes, encaissés au cours de l'exercice et attribués à des projets définis.

Les charges d'exploitation

La répartition des charges d'exploitation par activités est la suivante :

	Année 2024			Année 2023		
(En milliers d'euros)	Activités			Activités		
	Activités Agréées	Activités Tiers	Propres	Activités Agréées	Activités Tiers	Activités Propres
Achats de marchandises, mat.premieres et variation de sto	59	469	44	55	155	44
(dont activités lucratives nouvelles)			41			7
Autres achats et charges externes	42 330	33 574	9 057	43 421	34 955	9 597
(dont activités lucratives nouvelles)		44	339		317	54
Aides financières	216	510	2 562	307	828	2 232
Impôts et taxes	7 704	2 615	1 919	7 481	2 314	1 675
Salaires et rémunérations	56 696	19 474	9 648	54 669	18 355	8 551
Charges sociales et autres charges de personnel	22 595	7 898	4 474	20 701	6 894	3 899
Dotations aux amortissements et provisions	8 302	2 226	3 136	8 140	1 847	2 722
Reports en Fonds dédiés	2 792	3 811	3 655	2 007	2 151	1 828
(dont activités lucratives nouvelles)						
Autres charges	1 853	1 849	1 173	1 131	1 320	762
(dont activités lucratives nouvelles)		5	2			10
TOTAL CHARGES D'EXPLOITATION	142 547	72 426	35 668	137 912	68 819	31 310

Note 2 : Résultat financier

Les « **Produits financiers** » comprennent les revenus des placements centralisés par le Siège et les produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement.

Seules sont comptabilisées les plus ou moins-values réalisées à l'occasion de la cession des titres.

Le poste « **Intérêts et charges assimilées** » comprend notamment les intérêts d'emprunts pour un montant de 1 631 k€.

Note 3 : Résultat exceptionnel

Le résultat exceptionnel de 3 265 k€ se décompose de la manière suivante :

Montants en milliers d'euros

Resultat exceptionnel	Montants 2024	Montants 2023
Quote part des subventions virées au compte de résultat	1 538	1 425
Plus ou moins value sur c essions d'actifs	2 095	54
Resultat exceptionnel sur opération des gestion	16	-82
Autres charges exceptionnelles	-119	-140
Dotations et reprises de provisions réglementées, Exceptionnels et transferts de charges	-265	-558
Résultat Exceptionnel	3 265	699

La variation du résultat exceptionnel entre 2023 et 2024 s'explique principalement par la cession du bâtiment à St Malo qui enregistre une plus-value de 1 951K€. A noter que 600 k€ de cette plus-value ont été versées en subvention d'investissement à l'établissement de Chantilly.

Note 4 : Résultat comptable et de gestion par types de financement

Les « **Résultats sous gestion contrôlée** »

Le compte « *résultats sous contrôle de tiers financeurs des activités « Agréées »* » constate les résultats des exercices antérieurs des établissements dits agréés, approuvés par leur autorité de contrôle (ou en instance d'approbation). Ils font l'objet soit d'une reprise au budget des exercices suivants, soit d'une affectation en réserves.

Pour l'ensemble des autres activités « Tiers » subsistent dans les comptes de report à nouveau les résultats qui n'ont pas reçu d'affectation.

Résultats comptable par secteur d'activité	2024			2023		
(en milliers d'euros)	Activités "Agréées"	Activités "Tiers"	Activités "Propres"	Activités "Agréées"	Activités "Tiers"	Activités "Propres"
Inclusion : produits	52 090	73 761	2 548	50 273	72 755	2 501
charges	51 799	76 207	3 470	50 081	72 733	3 121
résultat	290	-2 446	-922	192	21	-620
Enfance - Jeunesse : produits	18 403	1 251	426	15 838	1 014	357
charges	18 471	1 264	618	15 427	1 038	532
résultat	-68	-13	-192	411	-24	-175
Handicap- Dépendance - Soins : produits	82 108	1 146	520	77 610	1 004	621
charges	83 350	1 106	698	80 669	969	521
résultat	-1 242	41	-178	-3 059	35	100
Siège et produits divers de la Fondation : produits	0	554	45 300	0	193	40 998
charges	0	498	42 661	0	199	36 161
résultat	0	56	2 639	0	-5	4 838
Total produits de gestion (1)	152 601	76 712	48 794	143 722	74 966	44 477
Total charges de gestion (1)	153 620	79 075	47 448	146 178	74 939	40 335
Retraitement consolidation (CET, Fillon, CP)				-497	-96	-84
Résultats comptables	-1 019	-2 362	1 347	-2 953	-69	4 058
Résultat comptable global		-2 035			1 036	

Nb- 1- y compris les refacturations internes

Les activités « **Agréées** » représentent les dispositifs menés sous gestion contrôlée de manière pérenne et financés par dotations globales et/ou par prix de journée.

Les activités « **Tiers** » représentent les dispositifs menés sous gestion contrôlée de manière non pérenne et financés par conventions de subvention.

Les activités « **Propres** » représentent les dispositifs menés sur la gestion propre de la Fondation de l'Armée du Salut, dont les comptes du Siège Social de la Fondation.

Le « **Résultat de l'exercice des activités « Agréées** » » est un résultat déficitaire de 1 019 K€ en 2024 v/s un résultat déficitaire de 2 953 K€ en 2023.

Le « **Résultat de l'exercice des activités « Tiers** » » est un résultat déficitaire de 2 362€ v/s un résultat déficitaire de 69 K€ en 2023.

Le « **Résultat de l'exercice des activités « Propres** » » est un résultat excédentaire de 1 347 K€ v/s un résultat excédentaire de 4 058 K€ en 2023.

Lorsque le résultat comptable est retraité des reprises de résultats antérieurs, le résultat de gestion ressort à :

	2024			2023		
(en milliers d'euros)	Activités "Agréées"	Activités "Tiers"	Activités "Propres"	Activités "Agréées"	Activités "Tiers"	Activités "Propres"
Résultats comptables	-1 019	-2 362	1 347	-2 456	27	4 142
Résultats repris aux exécutions budgétaires	54	2 108		699	0	0
Réserves de compensation reprises aux exécutions budgétaires						
Retraitement consolidation (CET, Fillon, CP)				-497	-96	-84
Résultats de gestion	-965	-254	1 347	-2 254	-69	4 058
Résultats de gestion global		127			1 734	

Note 5 : Les contributions volontaires en nature

Depuis l'application du Règlement ANC n°2018-06, la Fondation a l'obligation de recenser et valoriser toutes les contributions volontaires en nature.

Une contribution volontaire en nature est l'acte par lequel une personne physique ou morale apporte à une entité un travail, des biens ou des services à titre gratuit.

Ceci correspond à :

- Des contributions en travail : bénévolat, mises à disposition de personnes ;
- Des contributions en biens : dons en nature redistribués ou consommés en l'état ;
- Des contributions en service : mises à disposition de locaux ou de matériel, prêt à usage, fourniture gratuite de services.

Les contributions volontaires apportées sont comptabilisées à l'appui des valorisations fournies par ses apporteurs ou à défaut estimées par la Fondation. Elles sont comptabilisées en pied du compte de résultat. Les contributions en nature consommées sont classées en quatre catégories de charges et s'élèvent à 7 888k€ comprenant :

- Les secours en nature pour un montant de 5 435 k€
- La mise à disposition gratuite de bien pour un montant de 278 k€
- Des prestations en nature pour 643 k€
- Et du personnel bénévole pour 1 542 k€

IV – Informations spécifiques – CROD – CER

Note 1- Le compte de résultat par origine et destination (CROD)

Le CROD rend compte et informe les donateurs sur les sommes collectées provenant de la générosité du public et leur utilisation dans l'exercice ou les exercices suivants celui de leur collecte.

La première colonne intègre la totalité des produits et des charges en adéquation avec le compte de résultat. La deuxième colonne présente les éléments du compte de résultat liés à la générosité du public et destinée à alimenter le compte d'emploi annuel des ressources collectées auprès du public y compris ce qui concerne les contributions volontaires en nature positionnées au pied de ce compte.

Le CROD se compose de deux parties :

- Produits par origine et charges par destination ;
- Contribution volontaire en nature.

A - PRODUITS ET CHARGES PAR ORIGINE ET DESTINATION	EXERCICE N		EXERCICE N-1	
	TOTAL	Dont générosité du public	TOTAL	Dont générosité du public
PRODUITS PAR ORIGINE				
1 - PRODUITS LIES A LA GENEROSITE DU PUBLIC	20 934 804	20 934 804	21 367 749	21 367 750
1.1 Cotisations sans contrepartie	-	-	-	-
1.2 Dons, legs et mécénat	19 355 518	19 355 518	17 599 426	17 599 426
- Dons manuels	9 264 551	9 264 551	9 264 112	9 264 112
- Legs, donations et assurances-vie	8 827 456	8 827 456	8 027 671	8 027 671
- Mécénat	1 263 510	1 263 510	307 643	307 643
1.3 Autres produits liés à la générosité du public	1 579 286	1 579 286	3 768 324	3 768 324
2 - PRODUITS NON LIES A LA GENEROSITE DU PUBLIC	22 912 605	-	21 236 960	-
2.1 Cotisations avec contrepartie				
2.2 Parrainage des entreprises				
2.3 Contributions financières sans contrepartie	342 070		1 689 350	
2.4 Autres produits non liés à la générosité du public	22 570 535		19 547 610	
3 - SUBVENTIONS ET AUTRES CONCOURS PUBLICS	199 192 655		193 132 463	
4 - REPRISES SUR PROVISIONS ET DEPRECIATIONS	2 822 865		1 903 015	
5 - UTILISATIONS DES FONDS DEDIES ANTERIEURS	5 561 676	1 378 407	4 025 150	358 055
TOTAL	251 424 604	22 313 211	241 665 338	21 725 805
CHARGES PAR DESTINATION				
1 - MISSIONS SOCIALES	222 847 870	7 513 375	215 311 625	7 587 846
1.1 Réalisées en France				
- Actions réalisées par l'organisme	219 698 685	5 130 453	212 488 147	5 484 720
- Versements à un organisme central ou à d'autres organismes agissant en France	3 149 185	2 382 922	2 823 478	2 103 126
1.2 Réalisées à l'étranger				
- Actions réalisées par l'organisme	-			
- Versements à un organisme central ou à d'autres organismes agissant à l'étranger	-			
2 - FRAIS DE RECHERCHE DE FONDS	5 117 828	5 097 404	5 317 901	5 297 632
2.1 Frais d'appel à la générosité du public	5 117 828	5 097 404	5 317 901	5 297 632
2.2 Frais de recherche d'autres ressources	-		-	
3 - FRAIS DE FONCTIONNEMENT	12 686 281	3 377 717	11 532 860	2 256 568
4 - DOTATIONS AUX PROVISIONS ET DEPRECIATIONS	2 549 663		2 471 706	
5 - IMPOT SUR LES BENEFICES	-		8 622	
6 - REPORTS EN FONDS DEDIES DE L'EXERCICE	10 257 982	3 961 628	5 986 475	977 890
TOTAL	253 459 624	19 950 123	240 629 189	16 119 936
EXCEDENT OU DEFICIT	- 2 035 020	2 363 087	1 036 149	5 605 869

B - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE	EXERCICE N		EXERCICE N-1	
	TOTAL	Dont générosité du public	TOTAL	Dont générosité du public
PRODUITS PAR ORIGINE				
1 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES LIEES A LA GENEROSITE DU PUBLIC	7 898 266	7 898 266	9 033 272	9 033 272
Bénévolat	1 542 625	1 542 625	1 507 597	1 507 597
Prestations en nature	643 021	643 021	228 054	228 054
Dons en nature	5 712 620	5 712 620	7 297 621	7 297 621
2 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES NON LIEES A LA GENEROSITE DU PUBLIC				
3 - CONCOURS PUBLICS EN NATURE	-	-	-	-
Prestations en nature				
Dons en nature				
TOTAL	7 898 266	7 898 266	9 033 272	9 033 272
CHARGES PAR DESTINATION				
1 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES AUX MISSIONS SOCIALES	7 898 266	7 898 266	9 033 272	9 033 272
Réalisées en France	7 898 266	7 898 266	9 033 272	9 033 272
Réalisées à l'étranger	-	-		
2 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES A LA RECHERCHE DE FONDS	-	-		
3 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES AU FONCTIONNEMENT	-	-		
TOTAL	7 898 266	7 898 266	9 033 272	9 033 272

Les produits par origine

Les produits de la Fondation se décomposent en :

- 79 % de Subventions et autres concours publics en 2024 contre 80% en 2023
- 9 % des produits liés à la générosité du public en 2024 égal à 2023
- 12% de produits autres en 2024 égal à 2023.

1- Les produits liés à la générosité du public comprennent

Les dons manuels pour un montant de 9 265 k€ contre 9 264 k€ en 2023

Les dons manuels constituent une ressource importante de la Fondation.

Constatés dans les produits d'exploitation, ils représentent 42% des produits liés à la générosité du public.

Legs, donations et assurances-vie y compris les plus ou moins-values relatives aux biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés pour un montant de 8 827 k€ contre 8 028 k€ en 2023

Depuis le 24 juillet 2015 (article 4 de l'Ordonnance n°2015-904 du 23 juillet 2015, portant simplification du régime des associations et des fondations), le pouvoir d'opposition du préfet à l'acceptation d'une libéralité par les associations et fondations reconnues d'utilité publique a été supprimé.

Les Legs, donations et assurances-vie représentent 40% des produits liés à la générosité du public en 2024 contre 37% en 2023. Pour rappel, le règlement ANC n° 2018-06 a apporté des changements dans les schémas comptables et faits générateurs associés aux legs et donations :

- La comptabilisation au bilan à la date d'acceptation du legs ou à la date de signature de l'acte de donation, en l'absence de conditions suspensives ;
- La mise en œuvre du dispositif dit de « Fonds dédiés » pour des legs et donations pour lesquels le testateur les a affectés à un projet défini ;
- La mise en œuvre du dispositif dit de « Fonds reportés » lorsque les biens issus de la donation ou du legs sont destinés à être cédés.

Dès l'acceptation par le Conseil d'administration, les assurances-vie isolées sont enregistrées en hors bilan en engagement, pour leur valeur estimée nette des charges pouvant les grever. Les produits afférents sont comptabilisés à la date de leurs encaissements. Le traitement des assurances-vie faisant partie d'une libéralité (legs ou donation) acceptée par le Conseil d'administration, se fait conformément au Règlement ANC n°2018-06. Le produit est constaté à la date de l'acceptation.

Les actifs et passifs provenant de legs ou donations sont enregistrés au bilan, dès la date d'acceptation ou à la date d'entrée en jouissance de la libéralité si celle-ci est postérieure, ou à la date de levée de la dernière condition suspensive. La contrepartie est inscrite en produits, sauf s'il existe une stipulation de l'auteur de la libéralité de renforcer les fonds propres de la Fondation.

Les biens autres que les espèces, les actifs bancaires et financiers ou les parts ou actions et assimilées, et destinés à être cédés sont isolés dans un compte spécifique sur la base de leur valeur vénale à la date de l'acceptation de la libéralité par le Conseil d'administration.

Les biens destinés à être vendus ne sont pas amortissables et un test de dépréciation est effectué à la clôture de l'exercice. En cas de perte de valeur, la moins-value latente est provisionnée. Les fonds reportés sont alors ajustés en conséquence.

À la clôture de l'exercice, les libéralités constatées en produits au cours de l'exercice et dont certains actifs à céder ne sont pas encore réalisés ou certains actifs financiers n'ont pas été reçus ou transférés donnent lieu à une écriture au passif du bilan en fonds reportés, avec pour contrepartie une charge. Ces fonds seront repris et constatés en produits au cours des exercices suivants, au fur et à mesure des encaissements et décaissements liés à la réalisation de la libéralité.

La partie des libéralités constatées en produits au cours de l'exercice et affectée par l'auteur de la libéralité à un projet particulier et défini, qui n'est pas encore utilisée à la clôture de l'exercice, est inscrite au passif du bilan en fonds dédiés, avec pour contrepartie une charge.

Mécénat pour un montant de 1 264 k€ contre 308 k€ en 2023

Le mécénat est défini comme le soutien matériel apporté, sans contrepartie directe de la part du bénéficiaire, à une œuvre ou à une personne pour l'exercice d'activités présentant un intérêt général.

La comptabilisation d'une opération de mécénat est faite à la date de la signature de la convention ou à défaut de conventionnement dûment établi, à la date d'encaissement.

Le Mécénat représente 6% du total des produits liés à la générosité du public en 2024.

A noter, dans le cadre de la nuit de la Philanthropie qui a lieu tous les deux ans, le mécénat intègre les dons faits par des entreprises ou des fonds de dotation.

Les autres produits liés à la générosité du public pour un montant de 1 378 k€ contre 3 768 k€ en 2023

Le Règlement ANC n°2018-06 définit les autres produits liés à la générosité du public comme Les revenus générés par les actifs issus de la générosité du public : Il s'agit des redevances d'actifs incorporels, des loyers, des produits financiers et des plus ou moins-values cessions des actifs issus de l'AGP à l'exclusion de ceux reçus par legs et donations et destinés à être cédés.

La baisse entre 2023 et 2024 correspond principalement aux revenus financiers de titres cédés en 2023 provenant de legs.

2- Produits non liés à la générosité du public

Les contributions financières sans contrepartie sont de 342 k€ contre 1 689 k€ en 2023

Une contribution financière est un soutien facultatif octroyé par une autre entité (montant reçu d'une fondation par exemple). Elle ne constitue pas la rémunération de prestations ou de fournitures de biens.

Autres produits non liés à la générosité du public sont de 22 570 k€ contre 19 548 k€ en 2023

La rubrique « Autres produits non liés à la générosité du public » comprend :

- Les ventes de marchandises et de prestations de services ;
- Les revenus des actifs non issus de la générosité du public

3- Les subventions et autres concours publics 199 193 k€ en 2024 contre 193 132 k€ en 2023

Ils sont représentés par les produits de journées et de dotation globale ainsi que les subventions versées par l'Etat, les régions, les départements, les Villes et les collectivités publiques.

4- Les reprises sur provisions et dépréciations d'un montant de 2 823 k€ en 2024 contre 1 903 k€ en 2023

Cette rubrique reprend l'ensemble des provisions et dépréciations inscrites au compte de résultat d'exploitation et exceptionnel.

5- Utilisations des fonds dédiés total pour un montant de 5 562 k€ contre 4 025 k€ en 2023

Le report des ressources non utilisées correspond à des dons et legs affectés, encaissés sur des exercices antérieurs et attribués sur la période à des projets.

Les charges par destination

Les missions sociales s'élèvent à 222 848 k€ contre 215 312 k€ en 2023

Les missions sociales représentent 89 % des emplois de l'exercice. Elles sont décrites dans la première partie du rapport dans la Présentation de la Fondation.

Les frais de recherche de fonds sont de 5 117 k€ contre 5 318 k€ en 2023. Ils représentent 2 % des emplois et 24% des produits liés à la générosité du public (et 17% si nous retenons en plus les contributions volontaires en nature) et sont de deux natures

- Les frais d'appel et de gestion des dons regroupent toutes les dépenses liées à des campagnes ciblées d'appel aux dons et au traitement de ceux-ci, comme les coûts d'impression et d'expédition des mailings, les charges de communication, les frais de location de fichiers d'adresses de prospects, les frais de gestion liés à l'encaissement des dons et à l'émission des reçus fiscaux par des prestataires.
- Les frais d'appel des legs (la gestion administrative des legs ayant été intégrée au Frais de fonctionnement) sont constitués par les frais des campagnes d'incitation aux dons, legs et donations.

Les frais de fonctionnement sont de 12 686 k€ contre 11 533 k€ en 2023. Ils sont constitués par les charges engagées pour la gestion et la gouvernance de l'entité (gouvernance et direction générale, ressources humaines, comptabilité et gestion, système d'information, gestion administrative des legs). Les frais de fonctionnement de la Fondation représentent 5% du total des emplois.

Origine des dépenses de fonctionnement

TABLEAU DE RAPPROCHEMENT ENTRE LES CHARGES DU COMPTE DE RESULTAT ET DU COMPTE DE RESULTAT PAR ORIGINE ET DESTINATION	Frais de fonctionnement
Achats de marchandises	-
Variation de stock	-
Autres achats et charges externes	2 841 536
Aides financières	8 175
Impôts, taxes et versement assimilés	1 041 247
Salaires et traitements	5 464 310
Charges sociales, autres charges de personnel	2 659 513
Dotations aux amortissements et dépréciations	181 968
Dotations aux provisions	
Reports en fonds dédiés	
Autres charges	471 914
Charges financières	12 845
Charges exceptionnelles	4 772
Participations des salariés aux résultats	
Impôt sur les bénéfices	
TOTAL	12 686 281

Frais d'information et de communication

Il s'agit des charges liées aux actions d'information et de communication institutionnelles dont les moyens de diffusion ont été les suivants : spots télévisés et radios, affichage dans des lieux publics, annonces presses, Internet.

Frais de fonctionnement général

Ils sont constitués de l'ensemble des charges afférentes aux fonctions et moyens nécessaires à l'organisation de la Fondation, à l'exclusion des charges directes liées aux missions sociales, aux frais de recherche de fonds et à la communication :

- Charges des directions support : direction générale ; direction des ressources humaines ; direction des programmes ; direction financière, direction des systèmes d'information ; direction des affaires générales ; direction qualité ; et coûts liés à la gouvernance (Conseil d'administration, comités) ;
- Coûts de la gestion temporaire des biens légués qui reprennent l'ensemble des dépenses facturées dans le cadre de la réalisation des legs.
-

Contributions volontaires en nature

L'estimation du bénévolat et des dons en nature s'élèvent respectivement à 1 542 k€ et 5 713 k€ en 2024 (8 810 k€ en 2023) et représentent près de 109 473 heures consacrées par les experts bénévoles.

Les contributions en nature consommées sont destinées à financer des missions sociales en France pour un montant de 7 898 k€ en 2024 contre 9 033 k€ en 2023.

Tableau de rapprochement entre le compte de résultat et le CROD

TABLEAU DE RAPPROCHEMENT ENTRE LES CHARGES DU COMPTE DE RESULTAT ET DU COMPTE DE RESULTAT PAR ORIGINE ET DESTINATION	Missions sociales				Frais de recherche de fonds	
	Réalisées en France		Réalisées à l'étranger		Générosité du public	Autres ressources
	par l'organisme	Versements à d'autres organismes	par l'organisme	Versements à d'autres organismes		
Achats de marchandises	162 010	-			-	
Variation de stock	- 17 570	-			-	
Autres achats et charges externes	78 624 879	177 807			3 744 294	
Aides financières	1 821 096	1 461 488			-	
Impôts, taxes et versement assimilés	10 901 812	156 587			138 042	
Salaires et traitements	78 569 112	936 829			847 280	
Charges sociales, autres charges de personnel	31 517 529	406 383			383 980	
Dotations aux amortissements et dépréciations	11 585 285				211	
Dotations aux provisions						
Reports en fonds dédiés						
Autres charges	4 387 260	10 092			4 022	
Charges financières	1 620 877	-			-	
Charges exceptionnelles	526 396	-			-	
Participations des salariés aux résultats						
Impôt sur les bénéfices						
TOTAL	219 698 685	3 149 185	-	-	5 117 828	-

TABLEAU DE RAPPROCHEMENT ENTRE LES CHARGES DU COMPTE DE RESULTAT ET DU COMPTE DE RESULTAT PAR ORIGINE ET DESTINATION	Frais de fonctionnement	Dotations aux provisions	Impôt sur les bénéfices	Report en fonds dédiés	TOTAL COMPTE DE RESULTAT
Achats de marchandises	-				162 010
Variation de stock	-				- 17 570
Autres achats et charges externes	2 841 536				85 388 516
Aides financières	8 175				3 290 759
Impôts, taxes et versement assimilés	1 041 247				12 237 687
Salaires et traitements	5 464 310				85 817 531
Charges sociales, autres charges de personnel	2 659 513				34 967 404
Dotations aux amortissements et dépréciations	181 968				11 767 464
Dotations aux provisions		2 549 663			2 549 663
Reports en fonds dédiés				10 257 982	10 257 982
Autres charges	471 914				4 873 287
Charges financières	12 845				1 633 722
Charges exceptionnelles	4 772				531 168
Participations des salariés aux résultats					-
Impôt sur les bénéfices			-		-
TOTAL	12 686 281	2 549 663	-	10 257 982	253 459 623

Note 2- Le compte d'Emplois-Ressources

Le compte d'emploi annuel des ressources globalisé est constitué :

- De la colonne intitulée « dont générosité du public » du CROD,
- Du suivi du stock de la générosité du public d'ouverture et de clôture au pied du CER,
- De la présentation des contributions en nature liées à la générosité du public ventilées en emplois,
- De l'intégration d'un tableau de variation des fonds dédiés liés à la générosité du public.

Le stock de la générosité de clôture résulte du solde entre le stock d'ouverture de la générosité du public au 1^{er} janvier 2024 et augmenté de l'excédent de la générosité du public générée au cours de l'exercice (2 363 k€) correction faite des désinvestissements nets liés à la générosité du public (128 k€) soit un montant de ressources liées à la générosité du public en fin d'exercice de 15 901 k€.

Ressources

Ressources collectées auprès du public

Les ressources collectées auprès du public intègrent l'ensemble des « dons » et « legs et autres libéralités », affectés ou non par les donateurs ou les testateurs. Elles sont perçues directement par le Siège de la Fondation de l'Armée du Salut.

EMPLOIS PAR DESTINATION	EXERCICE N	EXERCICE N-1
1 – MISSIONS SOCIALES	7 513 375	7 587 846
1.1 Réalisées en France		
- Actions réalisées par l'organisme	5 130 453	5 484 720
- Versements à un organisme central ou d'autres organismes agissant en France	2 382 922	2 103 126
1.2 Réalisées à l'étranger		
- Actions réalisées par l'organisme	-	-
- Versements à un organisme central ou d'autres organismes agissant à l'étranger	-	-
2 – FRAIS DE RECHERCHE DE FONDS	5 097 404	5 297 632
2.1 Frais d'appel à la générosité du public	5 097 404	5 297 632
2.2 Frais de recherche d'autres ressources	-	-
3 – FRAIS DE FONCTIONNEMENT	3 377 717	2 256 568
TOTAL DES EMPLOIS	15 988 495	15 142 045
4 - DOTATIONS AUX PROVISIONS ET DEPRECIATIONS	-	-
5 - REPORTS EN FONDS DEDIES DE L'EXERCICE	3 961 628	977 890
EXCEDENT DE LA GENEROSITE DU PUBLIC DE L'EXERCICE	2 363 087	5 605 869
TOTAL	22 313 211	21 725 804

RESSOURCES PAR ORIGINE	EXERCICE N	EXERCICE N-1
1 – RESSOURCES LIEES A LA GENEROSITE DU PUBLIC	20 934 804	21 367 750
1.1 Cotisations sans contrepartie	-	-
1.2 Dons, legs et mécénats		
- Dons manuels	9 264 551	9 264 112
- Legs, donations et assurances-vie	8 827 456	8 027 671
- Mécénats	1 263 510	307 643
1.3 Autres ressources liées à la générosité du public	1 579 286	3 768 324
TOTAL DES RESSOURCES	20 934 804	21 367 749
2 - REPRISES SUR PROVISIONS ET DEPRECIATIONS	-	-
3 - UTILISATIONS DES FONDS DEDIES ANTERIEURS	1 378 407	358 055
DEFICIT DE LA GENEROSITE DU PUBLIC DE L'EXERCICE	-	-
TOTAL	22 313 211	21 725 804

RESSOURCES REPORTEES LIEES A LA GENEROSITE DU PUBLIC EN DEBUT D'EXERCICE (HORS FONDS DEDIES)	13 410 477	15 910 990
Correction du stock décision du CA 18.12.23		- 8 240 000
(+) Excédent ou (-) insuffisance de la Générosité du public	2 363 087	5 605 869
(-) Investissements et (+) désinvestissements nets liés à la générosité du public de l'exercice	127 560	133 618
RESSOURCES REPORTEES LIEES A LA GENEROSITE DU PUBLIC EN FIN D'EXERCICE (HORS FONDS DEDIES)	15 901 124	13 410 477

CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE	EXERCICE N	EXERCICE N-1
EMPLOIS DE L'EXERCICE		
1 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES AUX MISSIONS SOCIALES	7 898 266	9 033 272
Réalisées en France	7 898 266	9 033 272
Réalisées à l'étranger	-	-
2 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES A LA RECHERCHE DE FONDS	-	-
3 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES AU FONCTIONNEMENT	-	-
TOTAL	7 898 266	9 033 272

	EXERCICE N	EXERCICE N-1
RESSOURCES DE L'EXERCICE		
1 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES LIEES A LA GENEROSITE DU PUBLIC	7 898 266	9 033 272
Bénévolat	1 542 625	1 507 597
Prestations en nature	643 021	228 054
Dons en nature	5 712 620	7 297 621
TOTAL	7 898 266	9 033 272

FONDS DEDIES LIES A LA GENEROSITE DU PUBLIC	EXERCICE N	EXERCICE N-1
FONDS DEDIES LIES A LA GENEROSITE DU PUBLIC EN DEBUT D'EXERCICE	10 599 884	9 993 166
(-) Utilisation	- 1 383 607	- 371 172
(+) Report	3 961 628	977 890
FONDS DEDIES LIES A LA GENEROSITE DU PUBLIC EN FIN D'EXERCICE	13 177 905	10 599 884

Les missions sociales représentent 89% du total des ressources y compris l'excédent lié à la générosité du public (cf tableau du CROD Produits par Origine).

Le Compte d'Emploi des Ressources de la générosité public montre que

- 62% des ressources collectées auprès du public ont été affectées aux missions sociales.
- Les frais de fonctionnement représentent 15% des ressources collectées.
- Les frais de recherche de fonds représentent 23% des ressources collectées.

Le tableau ci-après montre que ces % sont stables d'une année sur l'autre.

Affectation des ressources collectées auprès du public en 2024 <i>par destination</i> (en milliers d'euros)										
	2024		2023		2022		2021		2020	
Affectation aux Missions Sociales *	13 838	62,0%	13 872	63,8%	11 301	59,8%	10 828	61,4%	12 425	63,0%
Frais de recherche de fonds	5 097	22,8%	5 298	24,4%	4 853	25,7%	3 713	21,1%	4 322	21,9%
Frais de fonctionnement **	3 378	15,1%	2 557	11,8%	2 757	14,6%	3 084	17,5%	2 981	15,1%
Total de la ressource collectée auprès du public	22 313	100%	21 726	100%	18 911	100%	17 624	100%	19 728	100%

Comme nous l'indiquons les années précédentes, les excédents de générosité du public qui ont été mis en stock au fur et à mesure, avec comme objet de venir financer des missions sociales sur des projets majeurs immobiliers, peuvent se concrétiser par des investissements.

A la clôture de l'exercice 2024, il apparaît un excédent d'un montant de 2 363k€. Cet excédent va venir alimenter le stock de générosité du public pour être utilisé principalement à des missions sociales en cours ou à venir.

Solde des ressources collectées non affectées et non utilisées

Le solde des ressources collectées non affectées et non utilisées au 31 décembre 2024 s'élève à 15 k€. Il est reporté sur les exercices à venir.

Fonds dédiés liés à la générosité du public en fin d'exercice

Le montant des fonds dédiés liés à la générosité du public non utilisés et reporté en 2024 est de 13 178 k€. Ce montant servira à financer les dépenses pour les projets définis par les donateurs.

V- Engagements hors bilan et informations complémentaires

Honoraires du Commissaire aux comptes

Le montant total des honoraires des commissaires aux comptes sur l'exercice 2024, facturés au titre de leur mission d'audit légal des comptes de l'association, s'élèvent à un montant de 149 k€.

Rémunération des trois plus hauts cadres dirigeants bénévoles et salariés

Conformément à l'article 20 de la loi 2006-586 du 23 mai 2006 relative au volontariat, il est précisé que les trois plus hauts cadres dirigeants bénévoles ou salariés sont le Président, le Trésorier et le Directeur Général. Le Président et le Trésorier étant bénévoles, l'information sur les rémunérations et avantages en nature des trois plus hauts cadres dirigeants bénévoles ou salariés de la Fondation de l'Armée du Salut ne peut être fournie, car elle correspondrait à une information individuelle

Engagements donnés

<i>Engagements donnés</i>		Montants en millier d'euros
Garantie d'emprunts contractés auprès de la Société Générale		
Inscription en hypothèque au 1er rang		3 892
Inscription en hypothèque au 2 eme rang		491
Garantie d'emprunts contractés auprès du Crédit Coopératif		198
Inscription en hypothèque auprès de la BFCC 1er rang		2 588
Garantie d'emprunts contractés auprès de la Caisse d'Epargne		8 876
Inscription en hypothèque au Crédit Coop au 2eme rang		1 132
Inscription en hypothèque au Crédit Coop au 3eme rang		601
TOTAL ENGAGEMENTS DONNES		17 778

Engagements reçus

<i>Engagements reçus</i>		Montants en millier d'euros
Garantie d'emprunts contractés contractés auprès de la CDC		16 932
Garantie d'emprunts contractés auprès de la BFCC		698
Garantie d'emprunts contractés auprès de la CE		6 364
Garantie d'emprunts contractés auprès de la LBP		7 440
TOTAL ENGAGEMENTS RECUS		31 434

Retraite

La Fondation n'a souscrit à aucun régime sur/complémentaire de retraite en faveur de ses salariés actifs ou retraités, ni à aucun avantage de prévoyance ou assimilé qui serait à verser à l'issue de la période d'activité. Ses seuls engagements en matière de retraite résultent de l'application de dispositions conventionnelles ou contractuelles concernant le versement d'une indemnité de départ en retraite.

La Fondation a choisi de ne pas comptabiliser ses engagements de retraite à l'exception de 1 081K€ accordés par les financeurs.

Le montant estimé au 31 décembre 2024 est de 10 754 K€ (sans réactualisation des chiffres par rapport à l'exercice précédent).

Cet engagement est calculé sur l'ensemble des salariés CDI au 1^{er} janvier 2024 selon les hypothèses suivantes :

- Salaire de base par salarié reconstitué à partir des 3 derniers mois ;
- Progression des salaires conforme à celles des conventions collectives et accords en vigueur, selon l'ancienneté de chaque salarié et de son statut ;
- Âge théorique de départ à la retraite fixé à 64 ans ;
- Utilisation de la table de mortalité « INSEE 2011-2013 » ;
- Utilisation d'une table de turnover moyen, allant jusqu'à un taux de 8.00 % ;
- Prise en compte d'un taux d'actualisation de 3.4 %, d'un taux de charges sociales de 42 % et un taux de taxe sur les salaires de 10 %

Legs

Les engagements de Legs acceptés jusqu'à ce jour (12/06/2025) par le Conseil d'administration s'élèvent à 1 152 K€.

Transactions liées

❖ Conventions Fondation de l'Armée du Salut / Congrégation de l'Armée du Salut

Cadre de la convention

La Fondation de l'Armée du Salut en France finance les actions d'intérêt général mises en œuvre par la Congrégation de l'Armée du Salut en France. Le Conseil d'Administration de la Fondation du 06 décembre 2019 a listé un certain nombre d'actions auprès des publics en difficulté, organisées par les postes de la Congrégation de l'Armée du Salut, dans le cadre de leurs actions d'intérêt général.

Convention de financement des actions d'intérêt général

Cette convention signée en date du 06 décembre 2019, a été validée par le conseil d'administration de la Fondation à cette même date. Au titre de l'exercice 2024, la Fondation s'engage à verser à la Congrégation de l'Armée du Salut pour financer les actions d'intérêt général que cette dernière met en œuvre, une somme de 1 380 430 €.

Convention de facturation de personnel de la Fondation de l'Armée du Salut à la Congrégation de l'Armée du Salut

Cette convention signée en date du 06 décembre 2019, a été validée par le conseil d'administration de la Fondation à cette même date. En contrepartie de ces services rendus à la Congrégation, la Fondation facture à la Congrégation un montant qui, pour cette année 2024 est de 395 410 €.

Par ailleurs, la Ville de Nice a confié à la Fondation de l'Armée du Salut la distribution de repas aux personnes en grandes difficultés sur sa commune. La Fondation ne disposant pas d'établissement sur la Ville de Nice, les dispositions de la convention sont assurées par la Congrégation ; dans l'exécution de cette mission, en plus du coût des prestations alimentaires et de nettoyage, trois salariés de la Fondation sont mis à disposition de la Congrégation.

Au titre de l'exercice 2024, l'impact de cette convention a été de 336 934 €.

❖ Bail locatif entre la SCI Paris Les Lilas et la Fondation de l'Armée du Salut

Il a été mis en place entre la SCI Paris Lilas et la Fondation de l'Armée du Salut, un bail locatif a été signé en date du 28 novembre 2017. Il a été précédemment validé d'une part par l'assemblée générale de la SCI Paris Lilas en date du 24 novembre 2017, et d'autre part par le bureau de la Fondation en date du 28 novembre 2017.

Le loyer au titre de la période courant du 1^{er} janvier 2024 jusqu'au 31 décembre 2024 s'élève à 1 102 078 € et a été comptabilisé sur l'exercice 2024 dans les comptes de la Fondation.

Au cours de l'année 2024, la Fondation a cédé un appartement à la SCI Paris Lilas pour un montant de 80 000€ provenant de la succession Plantier.

❖ Convention d'avance en compte courant entre la SCI L'Entente et la Fondation de l'Armée du Salut

Afin de faciliter les besoins de trésorerie de la SCI L'Entente et en attendant que celle-ci puisse facturer un loyer au Foyer d'Action Educative de Strasbourg, il a été mis en place entre la SCI L'Entente et la Fondation de l'Armée du Salut, une convention d'avance en compte courant, signée le 20 mars 2019, après validation par le bureau de la Fondation le même jour.

La convention prévoit une avance de 900 000 €, pour une durée illimitée, la Fondation peut en demander le remboursement à tout moment ; les sommes versées en compte courant font l'objet d'une rémunération annuelle de 0,10 %.

Une convention d'avance de trésorerie à hauteur de 400 000€ a été signée le 18 novembre 2020 aux mêmes conditions que la précédente. Un avenant a été présenté et approuvé au bureau du 1^{er} avril 2021 pour un montant de 400 K€ aux conditions identiques que les précédentes, et ce, portant le cumul à 1 708 K€.